

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



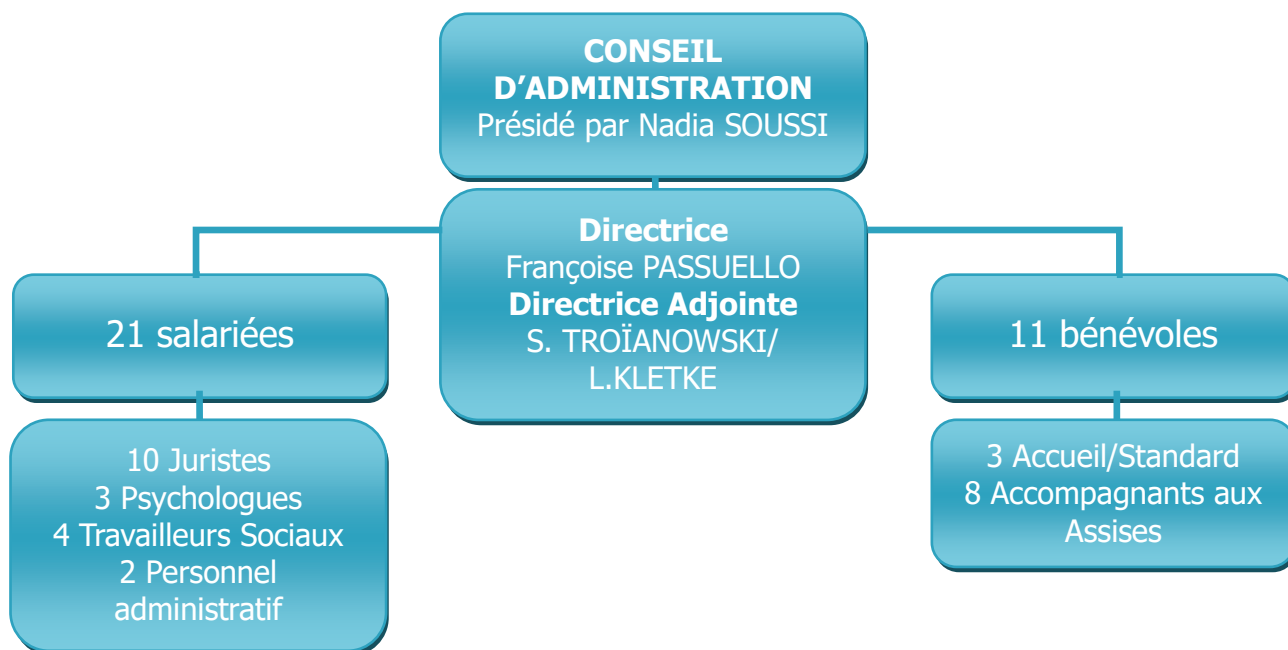
Association Agréée par le Ministère de la Justice

Siège social :
3 Place Guy Hersant – 31400 Toulouse
☎ : 05 62 30 09 82
✉ : contact@francevictimes31.fr
www.francevictimes31.fr

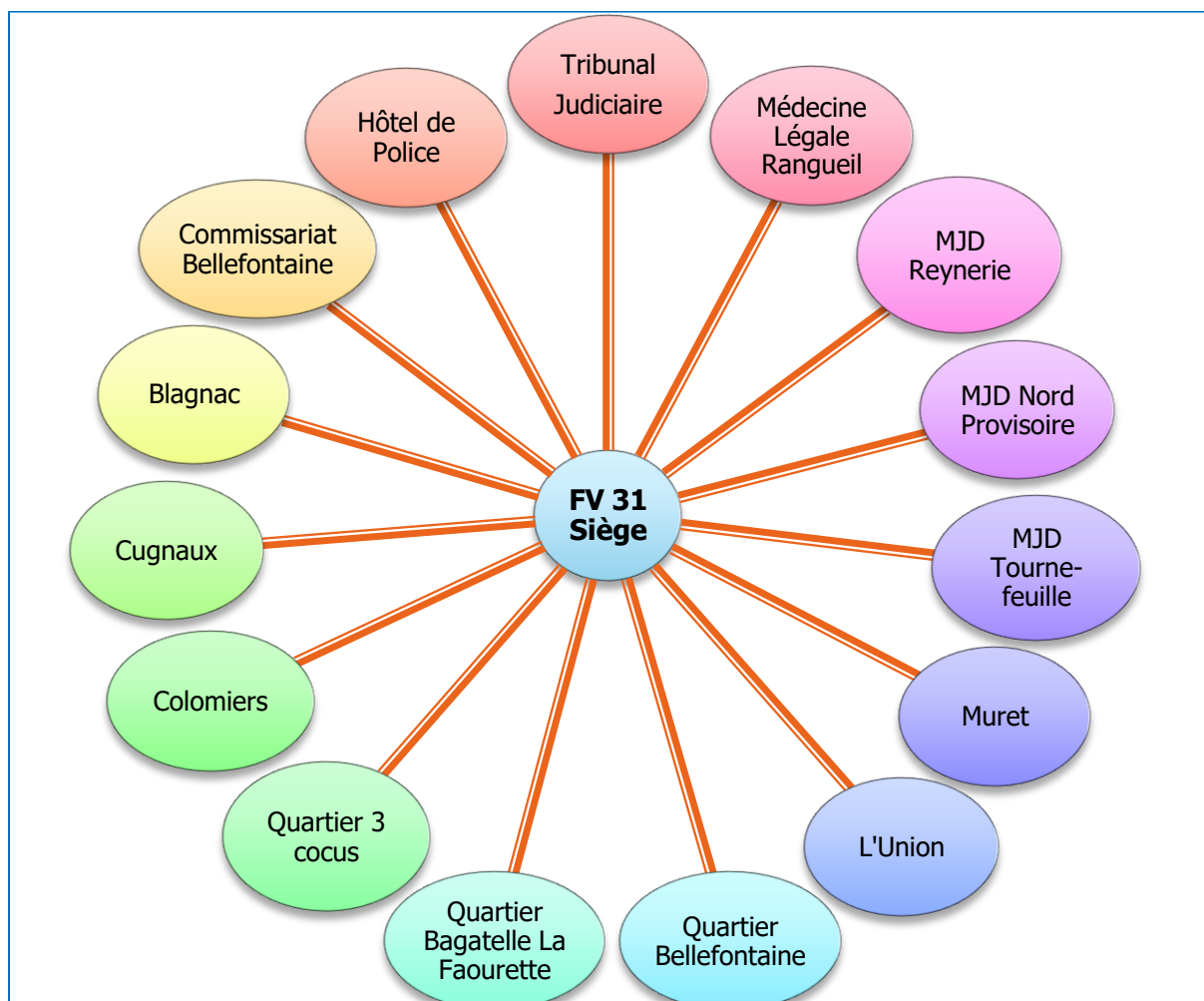
SOMMAIRE

Organigramme	P.4
Participation Financière	P.5
Introduction	P.6
Activité générale de France Victimes 31.....	P.7
Nouvelles Actions	P.14
Démarche Proactive en matière judiciaire	P. 16
Les Activités Spécifiques	P.20
Les Mineurs Victimes	P.24
Les Violences au sein de la Famille	P.27
La Démarche Proactive en matière de VIF	P.31
La Prévention de Violences Intra-Familiales	P.34
Le Soutien Psychologique	P.48
Permanences à NIEL	P.54
Permanence au Tribunal Judiciaire	P.58
Permanence à la Consultation de Médecine légale de l'Hôpital de Rangueil.....	P.61
Permanence au Commissariat Central.....	P.64
Permanence au Commissariat de Bellefontaine	P.68
Les Actions de Proximité – Les Permanences de Quartiers	P.71
Les Maisons de la Justice et du Droit	P.74
Permanence de l'Union	P.89
Permanence de Muret	P.92
Permanence de Colomiers	P.95
Permanence de Cugnaux	P.98
Permanence de Blagnac	P.101
Permanence de Portet sur Garonne	P.104
Permanence de Villeneuve Tolosane	P.107
Travail Partenarial	P.110
Activité de Formation	P.111
Colloques et Manifestations	P.112

ORGANIGRAMME

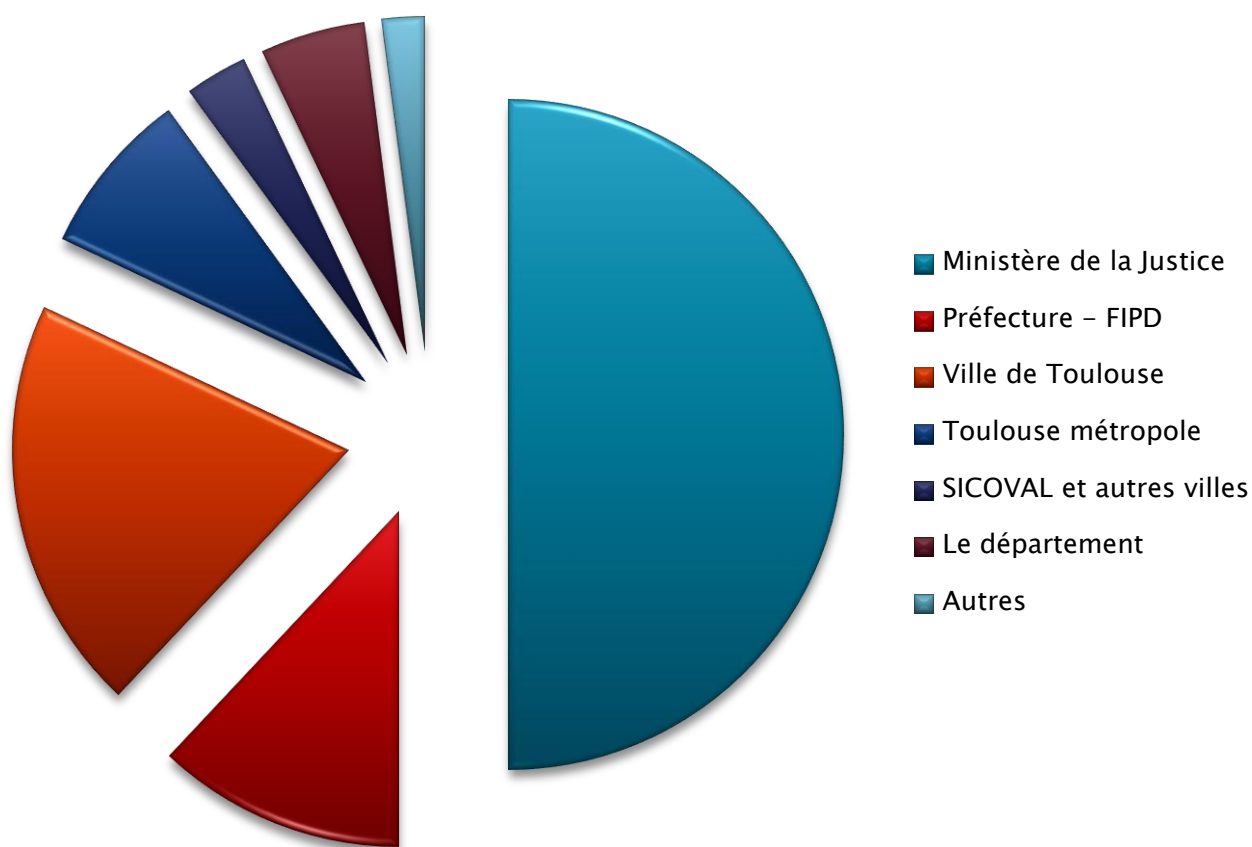


SUR LE TERRITOIRE



PARTICIPATION FINANCIERE

- L'Etat
 - ✓ Ministère de la Justice : **50%**
 - ✓ Préfecture – FIPD - DDFE : **12 %**
- Les communes
 - ✓ Ville de Toulouse : **20 %**
- Les intercommunalités
 - ✓ Toulouse Métropole : **8 %**
 - ✓ SICOVAL et autres villes : **3 %**
- Le département : **5 %**
- Autres : **2 %**



INTRODUCTION

8481 personnes ont été aidées et 14774 entretiens ont été assurés par France Victimes 31 en 2023, pour l'aide aux victimes et l'accès au droit, toutes permanences confondues. A ce chiffre doit être ajouté celui de 6454 qui représente le nombre d'informations données par téléphone (au centre-ville) sans que, pour autant, une fiche statistique ait été établie.

C'est donc au total 17023 entretiens qui ont été assurés, toutes matières confondues.

L'aide aux victimes est l'activité principale de France Victimes 31 puisqu'elle représente 92% de son activité, soit une progression de 5% par rapport à 2022.

A côté des missions d'écoute, d'information et d'accompagnement des personnes qui se présentent dans une des 17 permanences, l'équipe de France Victimes 31 va au-devant des victimes les plus démunies dans le cadre de la démarche proactive et mène un certain nombre d'actions spécifiques, toutes dans l'intérêt des victimes.

L'équipe de France Victimes 31 est composée de bénévoles et de salariés qui ont des formations diverses et qui mettent leurs compétences au service des victimes, avec un réel souci d'écoute et d'aide. Pour les personnes qui s'adressent à nous, ces compétences multiples permettent de trouver, au sein d'un même organisme, des réponses aux divers problèmes qu'elles peuvent rencontrer.

L'équipe de France Victimes 31:

11 bénévoles

- 3 bénévoles qui assurent l'accueil
- 8 bénévoles accompagnants aux Assises

Madame Valérie LENAIN a rejoint notre équipe de bénévoles de l'accueil en décembre 2023.

21 salariés, dont un certain nombre à temps partiel, soit 18,55 ETPT

- 2 administratives
- 3 psychologues
- 4 travailleurs sociaux
- 12 juristes dont la directrice et la directrice adjointe

A la suite de différents départs, pour des raisons diverses (démission, inaptitude), l'équipe des salariées a été renouvelée et, par là même, rajeunie.

Nous avons accueillis trois juristes, Louise PALSEUR (au BAV), Pauline SALA (UMJ et VIF), Camélia SERIAK (siège, VIF et permanences extérieures), une psychologue, Juliette CALLEAU et nouvelle directrice adjointe, Lucie KLETKE.

Nous accueillons tous les ans des personnes en stage dans le cadre de leur formation, soit dans le cadre de stages obligatoires, soit dans le cadre de stages d'observations qui peuvent aller d'une semaine à plusieurs mois. En 2023, 9 stagiaires ont été accueillis par FV31.

- 1 élève en 3ème année de licence de droit du 9 au 13 janvier 2023
- 1 élève en 2ème année de licence d'assistante sociale du 13 mars au 3 juin 2023
- 1 élève CPIP du 27 au 31 mars 2023
- 1 élève en master de psychologie du 3 avril au 7 juin 2023
- 1 élève en 1ère année de licence de droit du 15 au 19 mai 2023
- 1 élève en 1ère année de licence de droit du 15 au 31 mai 2023
- 1 élève en 2ème année de licence de droit du 22 mai au 2 juin 2023
- 1 élève en 3ème année de licence de droit du 5 au 30 juin 2023
- 1 élève en classe de 3ème du 27 novembre au 1er décembre 2023

ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE FRANCE VICTIMES 31 EN 2023

8481 personnes ont été prises en charge par les juristes, les psychologues ou les travailleurs sociaux, ce qui a donné lieu à **14773 entretiens**.

France Victimes 31 a assuré ses activités d'aide aux victimes et d'accès au droit dans ses 17 permanences.

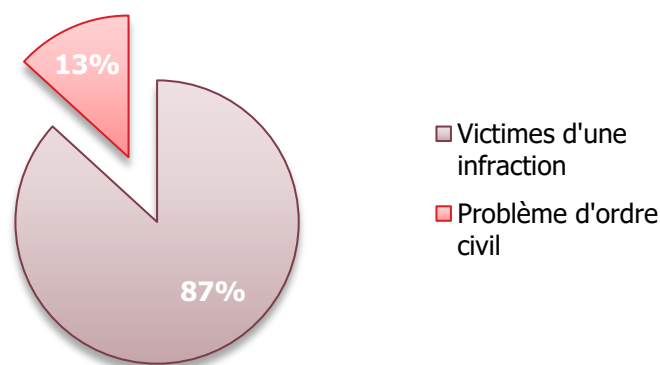
La prise en charge des victimes a donné lieu à **13583 entretiens** dont 1598 assurés par nos travailleurs sociaux, 1946 par les psychologues, 8147 par nos juristes et 1872 entretiens d'écoute et de soutien hors prise en charge psy.

Le nombre de personnes aidées par FV31 présente une légère baisse de 8% par rapport à 2022 (9162 personnes en 2022) et une baisse de 15% (17023 entretiens en 2022).

Sur les 8481 personnes qui ont bénéficié d'une aide en 2023 :

- 7361 avaient été victimes d'une infraction
- 1120 venaient pour un problème d'ordre civil

Personnes aidées en 2023

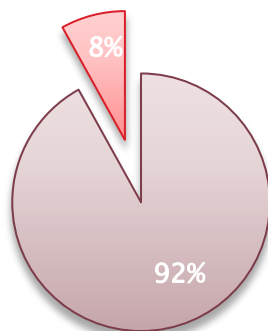


14773 entretiens ont été réalisés durant l'année 2023 :

- 13582 pour l'aide aux victimes
- 1191 pour l'accès au droit

Entretiens réalisés en 2023

■ Aide aux victimes ■ Accès au droit

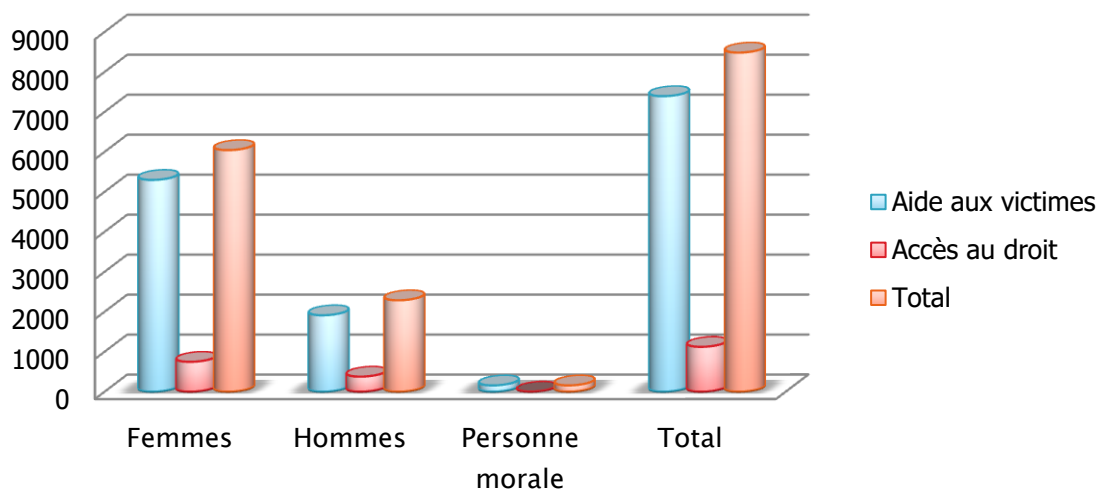


CARACTERISTIQUES DES PERSONNES AIDEES

Sexe

71% des personnes physiques aidées sont des femmes

	Femmes	Hommes	Pers. Morale	Total
Aide aux victimes	5296	1910	155	7361
Accès au droit	745	375		1120
Total	6041	2285	155	8481

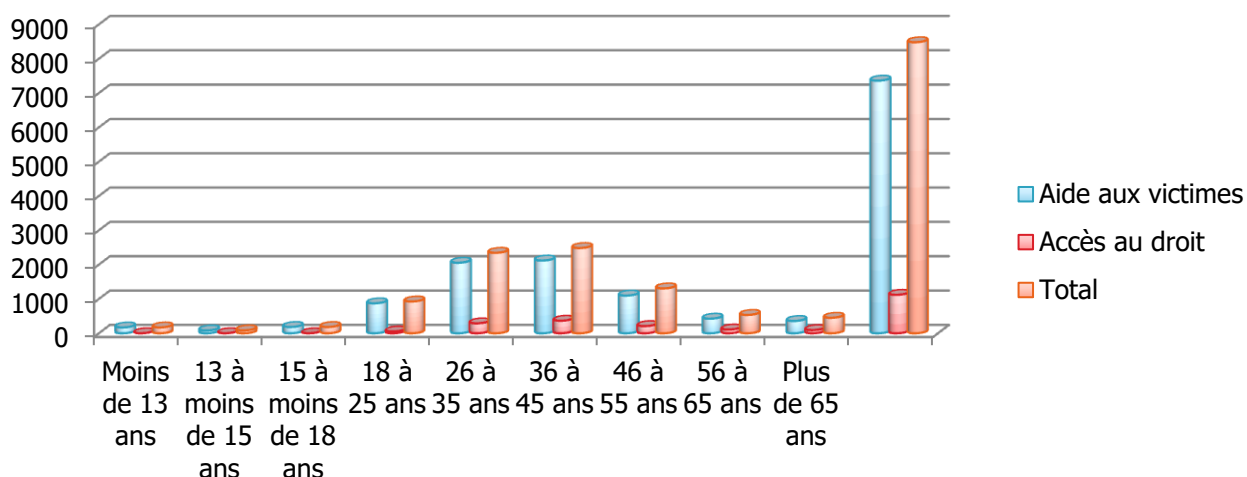


Âges

72% des personnes aidées ont entre 26 et 55 ans

	Aide aux victimes	Accès au droit	Total
Moins de 13 ans	169	1	170
13 à moins de 15 ans	82	1	83

15 à moins de 18 ans	182		182
18 à 25 ans	873	53	926
26 à 35 ans	2055	289	2344
36 à 45 ans	2119	365	2484
46 à 55 ans	1098	209	1307
56 à 65 ans	425	109	534
Plus de 65 ans	358	93	451
TOTAL	7361	1120	8481



Rayonnement territorial

Les personnes qui se sont adressées à France Victimes 31 en 2023, résidaient pour :

- **94% dans le département**
- **4,4% hors du département**
- **1,6% non déclaré**

Domicile	Aide aux victimes	Accès au droit
Toulouse et CP	3769	438
Département 31 (hors Toulouse)	3140	630
Autre Département	327	40
Non renseigné	125	12
Total	7361	1120

S'agissant des personnes habitant Toulouse, elles résidaient :

Domicile à Toulouse	Aide aux victimes	Accès au droit
31000	2073	48
31100	461	166
31200	510	105
31300	219	38
31400	300	40
31500	200	41
Inconnu	6	
Total	3769	438

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 87% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023, 92% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

✓ Les personnes reçues

Nature des infractions

7361 victimes ont sollicité les permanences de FV31 :

- Atteintes aux personnes = 77% des victimes
- Atteintes aux biens = 20% des victimes
- Accidents de la circulation = 3% des victimes

5645 Atteintes aux personnes

Abandon de famille	19
Autre agression sexuelle	230
Autres atteintes aux personnes	377
Blessures involontaires	65
Discrimination	8
Harcèlement	431
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	4
Homicide volontaire	52
Menaces, injures	548
Non représentation d'enfant	31
Viol	363
Violences volontaires	3511
Infraction au droit du travail (hors accident du travail)	6

Nous avons aidé **5645 victimes** d'atteintes aux personnes durant l'année 2023, dont :

- 3055 avaient été victimes dans un cadre conjugal (au sein du couple et couple séparé)
- 521 avaient été victimes dans le cadre familial (hors conjugal)

1467 Atteintes aux biens

Abus de confiance/escroquerie	333
Autres atteintes aux biens	71
Destruction/degradation	212
Vol aggravé	407
Vol simple	444

249 Accidents de la circulation

Blessures involontaires (AVP)	1
Homicide involontaire/blessures involontaires	135
Homicide involontaire / blessures involontaires et dégâts matériels	72
Dégâts matériels uniquement (atteintes aux biens)	41

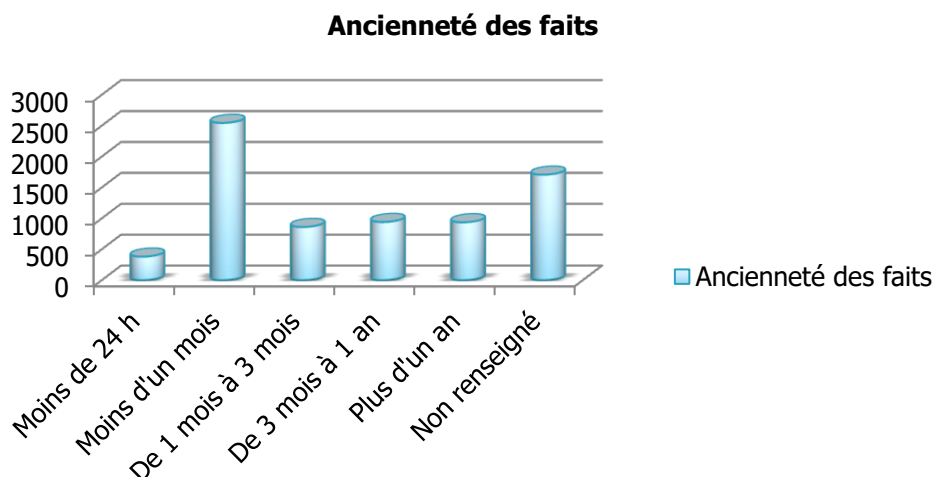
Nous avons informé **1467 victimes** d'atteintes aux biens durant l'année 2023, dont :

- 47 avaient été victimes dans un cadre conjugal (au sein du couple et couple séparé)
- 23 avaient été victimes dans le cadre familial (hors conjugal)

ANCIENNETE DES FAITS

Lorsque nous en avons eu connaissance, il est intéressant de noter que 40% des victimes s'adressent ou sont prises en charge par France Victimes 31 dans le mois qui suit l'infraction et 13% plus d'un an après l'infraction.

Moins de 24 h	379
Moins d'un mois	2543
De 1 mois à 3 mois	859
De 3 mois à 1 an	940
Plus d'un an	935
Non renseigné	1705
TOTAL	7361



✓ Les dossiers suivis

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

Le suivi consiste, en règle générale, du point de vue juridique à l'aide à la constitution de partie civile, à l'aide à la rédaction d'un dossier CIVI ou d'une demande auprès du SARVI.
Il s'agit également de la prise en charge psychologique et de l'accompagnement social.

2886 victimes ont repris contact avec nous pour le suivi de leur procédure ou pour obtenir un renseignement complémentaire :

- **2418 situations d'atteintes aux personnes**
- **389 situations d'atteintes aux biens**
- **79 accidents de la circulation**

2418 Atteintes aux personnes

Autre agression sexuelle	96
Autres atteintes aux personnes	108
Blessures involontaires	24
Discrimination	1
Harcèlement	172
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	3
Homicide volontaire	32
Menaces, injures	193
Non représentation d'enfant	6
Viol	166
Violences volontaires	1615
Infraction au droit du travail (hors accident du travail)	2

389 Atteintes aux biens

Abus de confiance/escroquerie	79
Autres atteintes aux biens	23
Destruction/degradation	59
Vol aggravé	139
Vol simple	89

79 Accidents de la circulation

Accident circul. Homicide/blessures involontaires	37
Acc circul homicide/blessures involontaires/dégâts matériels	37

Accident circul. Dégâts matériels uniquement	5
--	---

L'accès au droit

Depuis sa création, France Victimes 31 assure une mission d'accès au droit auprès des personnes qui s'adressent à lui lorsqu'elles rencontrent une difficulté dans leur vie quotidienne.

L'accès au droit représente 13% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023 et 8% des entretiens.

Les problèmes qui nous sont soumis relèvent de domaines très variés, en règle générale, de nature contractuelle. Cependant, 84% des demandes concernent le droit de la famille.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Autre demande	9
Conflits de voisinage	4
Droit administratif	6
Droit bancaire	1
Droit commercial et des sociétés	3
Droit de la consommation	19
Droit de la famille et de la personnalité	941
Droit de la sécurité sociale	1
Droit des assurances	25
Droit des étrangers	6
Droit des successions	40
Droit du travail	6
Droit immobilier	7
Droit médical	13
Droit pénal autre que victime	1
Problème bailleur / locataire	20
Responsabilité civile	5
Voies civiles d'exécution	13
TOTAL	1120

Origine de l'orientation vers France Victimes 31

Il est bien évident que les modalités de l'orientation vers FV31 sont différentes, en fonction de la demande des personnes.

S'il s'agit d'une demande d'aide aux victimes, les vecteurs principaux d'orientation sont les services médicaux, le Procureur de la République, la police et la gendarmerie.

S'il s'agit d'une demande d'accès aux droits, les vecteurs principaux d'orientation sont les modes d'information mis en place par le biais du site de France Victimes ou de plaquettes, les relations personnelles, les services sociaux.

	Aide aux victimes	Accès au droit
116 006	20	
Autre	196	104
Autre AAV		4
Autre association	111	15
Bureau d'Aide aux Victimes	10	
JAP/SPIP/Administration pénitentiaire	13	
Convention locale	120	
INAVEM convention nationale	38	
Corps médical	27	
Gendarmerie	548	5

Mairie	92	39
Ministère de la Justice	10	
Parquet	23	
Procureur de la République	2537	
Police	1492	17
Pub/média/internet/plaquette info	430	328
Relation personnelle	202	202
Service social	221	126
Services judiciaires	263	274
Structure hospitalière	17	6
U.A.P.E.D	1	
Unité Médico Légale	853	
Non renseigné	137	
TOTAL	7361	1120

NOUVELLES ACTIONS

Durant l'année 2023 plusieurs actions ont été réalisées en vue d'améliorer la prise en charge des victimes, en étroite collaboration avec les partenariats institutionnels ou associatifs.

COUPE DU MONDE DE RUGBY

L'évènement marquant de l'année 2023, à Toulouse capitale du rugby, a été la coupe du monde de rugby. France Victimes 31 a travaillé avec les organisateurs des manifestations prévues à Toulouse, afin de pouvoir être immédiatement disponible en cas de difficultés pour proposer, éventuellement, une réponse réactive et de proximité à d'éventuelles victimes.

A également été travaillée, avec les services de la préfecture et de tous les services concernés, dans le cadre d'un exercice NOVI, l'éventualité d'une attaque terroriste au Stadium de Toulouse un soir de match.

En accord avec le parquet une astreinte « éphémère », c'est-à-dire mise en place uniquement le temps de la coupe du monde, a été assurée les soirs de match diffusés au village rugby afin, là encore, de pouvoir intervenir très rapidement en cas d'urgence. De même, l'équipe du BAV a été renforcée ponctuellement pour pouvoir assurer les éventuelles audiences supplémentaires de comparutions immédiates prévues par la juridiction.

Pour l'anecdote, un touriste japonais, victime de vol, bien qu'il soit revenu au Japon au moment de l'audience correctionnelle, a pu faire valoir ses droits par notre intermédiaire.

CONVENTION CADRE AVEC L'ASSOCIATION L'UNION LA CEPIERE ROBERT MONNIER

Cette convention a pour objet en premier lieu établir une relation partenariale spécifique concernant le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) Occitanie Ouest, dont l'Association UCRM est porteuse.

Le CPCA Occitanie Ouest est un vaste dispositif proposant des parcours d'accompagnement aux auteurs de violences conjugales.

Il est coordonné par l'UCRM, en tant que porteur de projet, et il est rendu opérationnel grâce aux antennes, dont font partie France Victimes 09, 32, 81 et 82.

FV 31, du fait de ses différentes missions spécialisées, est un partenaire privilégié en matière de situations de violences conjugales. La mise en place d'une relation de confiance permettra, par l'échange d'informations lorsque cela est nécessaire, d'améliorer la prise en charge des auteurs et la protection des victimes.

D'autre part, les parties souhaitent pouvoir engager leurs équipes de professionnels vers la construction d'une culture commune. Les sujets des victimes et des auteurs ne sont pas que des sujets opposables, ils demeurent fortement imbriqués.

Des rencontres interprofessionnelles seront organisées afin d'échanger sur les pratiques professionnelles et obtenir des regards croisés sur les différents types de situations.

Au-delà des volets judiciairisés, les parties pourront collaborer dans le domaine de la prévention, auprès des publics victimes, auteurs et enfants.

Des projets en lien avec la DDSP pourront éventuellement être envisagés. Le dispositif qu'assume FV31, en lien avec le numéro 17 et l'accompagnement des victimes, s'avère être capital et pourrait être répliqué et adapté pour le public des auteurs.

PROTOCOLE INSTAURANT UN DISPOSITIF D'HEBERGEMENT ET DE PRISE EN CHARGE A DESTINATION DES PRÉVENUS DE FAITS DE VIOLENCES ENTRE CONJOINTS ÉVANCÉS DU DOMICILE : LE DISPOSITIF PRÉVICTION

Le caractère nationalement prioritaire de la lutte contre les violences conjugales et faites aux femmes a été réaffirmé à de multiples reprises depuis le premier « *Grenelle de lutte contre les violences conjugales* » ouvert à l'automne 2019. L'important arsenal juridique, à la fois préventif et répressif, s'est encore renforcé comme en témoignent les plus récentes lois, décrets et circulaires.

Dans cette même perspective, la lutte contre les violences conjugales et faites aux femmes s'inscrit dans les priorités premières de politique pénale déterminée par Monsieur le procureur général de la cour d'appel de Toulouse.

Cet axe de travail permanent demeure une préoccupation forte, à la fois stratégique et quotidienne des dispositifs de soutien de la réponse pénale en vigueur sur le ressort de Toulouse.

Si les associations toulousaines proposent différentes modalités de prise en charge et d'hébergement des victimes de violences conjugales, force est de constater qu'il n'existait, jusqu'en 2022, pas d'offre équivalente pour les auteurs d'infractions en lien avec la conjugalité sur le ressort du Tribunal judiciaire de Toulouse.

S'inspirant des dispositifs existants dans d'autres tribunaux judiciaires, le parquet de Toulouse a mis en place, à titre d'expérimentation depuis le 23 mai 2022, un dispositif dit *Pré'viction* permettant de concilier :

- **L'éviction** du domicile d'un auteur de violences conjugales ;
- **La prévention** de tout nouveau passage à l'acte (non-respect des interdictions de contact et de paraître et/ou commission de nouveaux faits) ;

En effet, il est fait le constat que l'éviction du conjoint violent, bien que nécessaire à la protection de la victime, induit nécessairement une désocialisation brutale du prévenu qui se voit dès la sortie de garde à vue, mis à la rue pour une durée moyenne de 6 mois, soit jusqu'à l'audience de jugement.

L'objectif concret est de prévoir une obligation, pour les prévenus sans solution pérenne de logement, de fixer leur résidence dans un des logements mis à leur disposition dans la commune de Toulouse jusqu'à l'audience de jugement. Cet hébergement d'urgence s'accompagne d'une prise en charge complète et pluridisciplinaire des prévenus.

A ce titre, un travail a été mené avec le parquet, le juge des libertés et de la détention, l'UCRM, l'ARSEAA et FV31.

Ce protocole concerne les prévenus déférés dans le cadre d'un CPVCJ ou CDDCJ pour des infractions en lien avec la conjugalité (violences, menaces, harcèlement, appels malveillants...), les prévenus pour lesquels une éviction du domicile conjugal est requise, les prévenus ne disposant d'aucune solution de logement pérenne et/ou aucun revenu suffisant pour financer un hébergement alternatif. Les prévenus doivent être en situation régulière sur le territoire.

L'UCRM s'engage notamment à mettre en œuvre un accompagnement « *de terrain* » et un programme spécifique de la personne prévenue : fournir jusqu'à l'audience de jugement un hébergement, assurer le 1^{er} accueil, gérer la gestion locative afférente, assurer un accompagnement social global orienté vers la responsabilisation et la stabilisation afin de favoriser la prévention de la récidive.

L'ARSEAA est chargée de la mise en œuvre du Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (CJSE) et notamment de : garantir le respect des obligations et interdictions décidées par le magistrat et la représentation en justice de la personne poursuivie ou mise en examen, mettre à profit le cadre coercitif présentiel pour engager un accompagnement socio-éducatif en lien avec les problématiques de la personne, mettre en place une action tendant à prévenir la récidive et qui incite la personne à être actrice d'un processus de changement.

France Victimes 31 est l'interlocutrice privilégiée pour faciliter les informations provenant des victimes, principalement en cas de non respect du CJ. Par ailleurs, FV31 pourra intervenir pour faciliter le transfert des effets personnels du prévenu évincé.

Ce protocole a été signé par l'ensemble des partenaires le 4 décembre 2023.

LA DEMARCHE PROACTIVE EN MATIERE JUDICIAIRE

De nombreuses études relatives au sentiment d'isolement des victimes et l'expérience pratique des orientations de victimes entre services ont montré qu'il était nécessaire d'aller au-devant d'elles, pour leur proposer d'une part aide et assistance. Cette démarche proactive s'est fortement développée au cours des dernières années.

France Victimes 31 s'est inscrit depuis toujours dans la dynamique de la démarche pro-active, convaincu de l'intérêt pour les victimes que représente cette offre de service. Le développement des permanences dans des lieux ciblés mais aussi des modalités d'intervention au plus près des victimes en sont l'illustration.

Les victimes contactées par le biais d'une démarche proactive, toutes matières confondues, représentent 78% de l'ensemble des victimes aidées en 2023.

LA CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES GRAVEMENT TRAUMATISEES

30 victimes gravement traumatisées ont été prises en charge à la suite d'une réquisition du Parquet en 2023, ce qui a donné lieu à 88 entretiens.

Le 10 mars 2010 une convention a été signée avec le procureur de la République. Elle a pour but de définir une politique partenariale, en faveur des victimes d'infractions pénales les plus gravement traumatisées dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de Toulouse, entre le Parquet, la gendarmerie nationale, la police et le SAVIM à l'époque.

Selon la convention, doivent être considérées comme gravement traumatisées, par les enquêteurs et les magistrats, pour le déclenchement de la procédure spécifique de saisine de France Victimes 31 :

- Toute personne qui a perdu brutalement un proche (enfant, conjoint, concubin, parent ou personne vivant habituellement avec elle), suite à des faits susceptibles d'être qualifiés pénalement de meurtre ou d'assassinat.
- Toute personne qui a été victime d'une atteinte grave à son intégrité physique suite à un viol, à une autre agression sexuelle, à des coups et blessures graves.

Pour certaines autres situations - vols avec violences au domicile de la victime, violences et/ou vol avec arme, par exemple – le retentissement des faits sur la victime susceptibles de donner une dimension traumatique à l'infraction, pourra être pris en considération pour une saisine de France Victimes 31.

En dehors des situations où la nature même de l'infraction, déclenchera la saisine de France Victimes 31, les enquêteurs veilleront à détecter les situations les plus traumatisantes et à en aviser le parquet sans délais. Le Procureur de la République, sur la base des renseignements ainsi fournis, décidera ou non de la mise en œuvre du processus d'aide sur la base de l'article 41 du code de procédure pénale.

Les saisines se font par le biais d'un message électronique, sur la boîte mail dédiée. En cas de situations particulièrement graves et/ou urgentes, les réquisitions se font par téléphone.

Les réquisitions sont traitées généralement traitées par les juristes qui interviennent au service médico-légal.

Faute de financement, il a été mis un terme à l'astreinte durant les week-ends et les jours fériés, astreinte qui a été assurée bénévolement par la directrice durant 2 ans.

LES REQUISITIONS POUR LES AUDIENCES DE COMPARUTIONS IMMEDIATES, LES CONVOCATIONS PAR PROCES VERBAL ET LES CONVOCATIONS SUR RECONNAISSANCE PREALABLE DE CULPABILITE AVEC DEFERREMENT

Depuis le 13 novembre 2006, sur réquisition du Parquet et en vue de «porter assistance et aide aux victimes », FV31 intervient auprès des victimes dont l'auteur est jugé en comparution immédiate, c'est à dire dans les jours, parfois les heures qui suivent l'infraction. Lors de ces audiences, les victimes, lorsqu'elles sont présentes, sont complètement désorientées.

Nous sommes saisis par courriel de la réquisition du Parquet portant mention de la date de l'audience, de la nature de l'infraction, du nom du prévenu, du nom et des coordonnées de la victime. Notre délai d'intervention est très bref et nous essayons de faire une information la plus simple, la plus claire mais aussi la plus complète possible afin que les victimes puissent, en connaissance de cause, donner une suite à leur démarche judiciaire.

Un bref rapport indiquant quelques éléments recueillis durant notre intervention (constitution de partie civile ou non, demande de renvoi sur intérêts civils, représentation par un avocat, présence à l'audience, etc.), est remis à l'huissier en début d'audience et est joint au dossier.

Nous sommes là avant le début de chaque audience afin de pouvoir rassurer les personnes présentes, les mettre en relation avec l'avocat de permanence si elles le souhaitent, leur expliquer d'une manière très concrète le déroulement de l'audience, la place et le rôle des magistrats, le moment où la parole leur sera donnée, etc.

Pour finir, les victimes qui n'ont pas pu être présentes sont rappelées afin de les informer rapidement de la décision judiciaire rendue.

Une information est faite sur les modalités de saisine du SARVI ou de la CIVI, en vue de l'exécution du jugement. En cas de nécessité, un soutien psychologique est proposé.

Dans la mesure du possible, cette activité est assurée en permanence, pour toutes les audiences de comparution immédiate et même lorsque la permanence au sein du TJ est fermée.

REQUISITIONS AUDIENCES COMPARUTIONS IMMEDIATES

- Nombre de réquisitions comparution immédiate : **1808 réquisitions**

- Nombre de victimes contactées : **1404 victimes**

- Nombre d'entretiens : **2506 entretiens**

La présence, au moins au début des audiences de comparutions immédiates, est très importante car cela permet d'informer les victimes qui n'ont pu être contactées ou qui n'ont pas fait l'objet de réquisition de la part du STD.

54% des victimes se sont constituées parties civiles dont 151 avec l'aide de l'avocat de permanence victimes et 154 avec l'avocat de leur choix et 212 avec l'avocat de leur structure (Police ; Tisséo ; etc...)

On peut noter que **79% des victimes ont pu être contactées** et que, **74% des victimes contactées se sont constituées parties civiles**.

REQUISITIONS CONVOCATION PAR PROCES VERBAL

Nombre de réquisitions CPV : **639 réquisitions**

Nombre de victimes contactées : **498 victimes**

Nombre d'entretiens réalisés : **1223 entretiens**

Dans le cadre de ces procédures, nous avons été destinataires de **312 CJ** pour des faits de violences conjugales.

CRPC AVEC DEFERREMENT DEPUIS LE MOIS DE MAI 2021

Nombre de victimes contactées : **79 victimes**

Nombre d'entretiens réalisés : **141 entretiens.**

LA NOTIFICATION DES CLASSEMENTS SANS SUITE

Dans le prolongement de la convention pour la prise en charge des victimes gravement traumatisées et dans le souci d'une meilleure prise en charge des victimes par une information individualisée, le parquet de Toulouse sollicite FV31 en vue de la notification de certaines décisions de classement sans suite.

Il s'agit principalement de dossiers concernant des agressions sexuelles sur des mineurs ainsi que les accidents mortels de la circulation.

- **22 réquisitions ont été adressées à FV31 par le Parquet de Toulouse en vue de la notification d'un classement sans suite** durant l'année 2023 et **4 réquisitions ont été adressées par d'autres Parquets** (56 entretiens).
- **1 personnes n'ont pas cherché à nous recontacter**

L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES A LA COUR D'ASSISES

Les victimes dont l'affaire va être jugée par la Cour d'Assises sont par définition, victimes des actes les plus graves. Dans la mesure où FV31 fait régulièrement l'objet de réquisitions pour les victimes gravement traumatisées, il est dans la logique des choses de proposer une prise en charge de ces mêmes victimes lorsque l'affaire les concernant va être jugée devant la Cour d'Assises.

Le Parquet général a bien évidemment été associé à l'élaboration du projet, ainsi que l'Ordre des avocats qui a été « coauteur » des différents courriers adressés aux parties.

Ce projet a été mis en place dans le courant de l'année 2014, après avoir fait bénéficier les salariées et les bénévoles d'une formation dispensée par France VICTIMES.

Après remise par le greffe du rôle de chaque session et de la côte victimes, un courrier est envoyé aux avocats de chaque victime afin de les informer de la proposition d'aide qui va être faite à leurs clients, une copie de la lettre adressée ensuite aux victimes est jointe à ce courrier d'information.

Environ 8 jours plus tard, un courrier est envoyé aux victimes, leur proposant une préparation à l'audience, un accompagnement physique le temps de l'audience et un soutien psychologique avant et/ou après l'audience.

Les victimes sont invitées à prendre rendez-vous avec la personne signataire du courrier.

Lorsque les personnes prennent rendez-vous, elles sont reçues par une juriste de FV31 et la psychologue. Cet entretien en binôme permet de répondre aux questions pratiques relatives au déroulement de l'audience et d'évaluer les attentes de la victime. Si cette dernière le souhaite, elle sera accompagnée à une audience de la Cour d'Assises afin de la familiariser avec les lieux, le rôle de chacun, les temps forts de l'audience et de lui présenter le bénévole qui l'accompagnera. La juriste est en règle générale présente le 1er jour avant le début de l'audience et le bénévole peut la contacter à tout moment en cas de difficulté particulière.

A la fin de chaque session, une réunion de débriefing des juristes et des accompagnants est assurée par la psychologue.

Nous avons décidé, à compter de juin 2015, d'assurer une présence à chaque début de nouvelle audience et d'aller vers les victimes présentes afin de leur indiquer que nous étions à leur disposition.

Cette action génère un travail de secrétariat et des disponibilités horaires très importantes.

En 2023, **89 personnes ont été accompagnées** par notre équipe de bénévoles formés à l'accompagnement aux procès d'Assises durant 156 jours d'audience.

FICHES DE LIAISON CONVENTIONS NATIONALES

SAISINES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES PROTOCOLES D'ACCORD

Nous sommes sollicités régulièrement par des partenaires avec lesquels des protocoles d'accord ont été signés en vue de notre intervention auprès des victimes, protocoles signés soit au niveau local, soit au niveau national, par notre Fédération France Victimes.

SAISINES France Victimes: 35 saisines durant l'année 2023

Numéro national 116 006 : 9 saisines

Convention MAIF : 16 saisines

Convention Ministère des affaires étrangères et Européennes : 5 saisines

Convention SNCF : 1 saisine

Convention Société Générale : 2 saisines

Convention CNRS : 2 saisines

LES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

PREVENTION DE LA RADICALISATION ET PRISE EN CHARGE DES FAMILLES DONT UN DES MEMBRES SE RADICALISE

Les familles dont un des membres se radicalise ou s'est radicalisé se retrouvent bien souvent seules pour faire face à de nombreuses difficultés.

L'objectif de cette action est d'offrir un soutien à ces familles qui subissent la radicalisation d'un de leur proche. Elles ont besoin de reconnaissance, de soutien psychologique, d'accompagnement dans les démarches et d'informations juridiques.

Il s'agit de prendre en charge les familles qui nous sollicitent directement, déceler les familles que nous pouvons rencontrer dans le cadre de nos missions habituelles, notamment dans le cadre de la prise en charge des violences au sein de la famille.

Par ailleurs, depuis 2016, France Victimes 31 a participé aux différentes réunions organisées par les services de la Préfecture en vue de la création d'une équipe mobile pluridisciplinaire d'intervention dans le cadre de la prévention de la radicalisation.

Cette équipe mobile pluridisciplinaire de prévention – EMPP - a été créée en 2017 pour prendre contact, évaluer et accompagner le cas échéant, prendre en charge sur le plan médical, à titre individuel, les personnes et/ou leurs familles confrontées au processus de radicalisation.

La constitution de l'équipe mobile pluridisciplinaire vise à :

- évaluer la situation de radicalisation
- prévenir le risque de rupture lié au processus de radicalisation
- faciliter le processus de réinscription sociale.

L'équipe mobile pluridisciplinaire de prévention (EMPP) est sollicitée par le directeur de cabinet du préfet suite à avis de la cellule de prévention radicalisation de la préfecture. Le directeur de son cabinet ou son représentant réunit régulièrement les membres de l'EMPP en vue d'échanger sur les situations.

Cette équipe est constituée de professionnels de l'ANRAS (prise en charge des personnes signalées), de France Victimes 31 et du représentant du Préfet. FV 31 assure de son côté la prise en charge "des familles/personnes signalant" par un 1er contact téléphonique pour proposer aide et accompagnement et plusieurs appels de suivi s'il n'y a pas par ailleurs une prise en charge psy. S'agissant des entretiens psychologiques, ils sont individuels et confidentiels, assurés sur rendez-vous, en présence, au siège de l'association.

Nous avons été saisis pour 5 nouvelles situations, toutes concernaient des enfants mineurs ou majeurs, signalés par leurs parents : 2 jeunes majeurs de 20 ans et 5 mineurs entre 15 et 17 ans.

Ces saisines ont donné lieu à :

- 15 entretiens psychologiques individuels à destination des parents signalant leur enfant
- 5 entretiens socio-juridiques individuels à destination des parents signalant leur enfant

Notons que sur les 15 entretiens, 10 relèvent d'un suivi pour 3 personnes (plusieurs entretiens psychologiques réalisés pour les personnes).

L'AIDE A L'INDEMNISATION PAR LES REQUETES DEVANT LA COMMISSION D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFRACTIONS

En 2023, France Victimes 31 a aidé **6 victimes** d'infraction pénale à présenter une requête devant la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions.

ACTIONS MENEES AUPRES DES AUTEURS

Ces actions spécifiques menées auprès des auteurs, sur décision de Justice ou à la demande du Service Pénitentiaire de Probation et d'Insertion, font partis des nouveaux champs exploré par France Victimes 31 depuis quelques années en vue d'apporter sa part à la lutte contre la récidive.

✓ Participation aux stages de citoyenneté majeurs et mineurs

Depuis de nombreuses années, France Victimes 31 participe aux stages de citoyenneté organisés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse s'agissant des mineurs et par l'ARSEA s'agissant des majeurs. Dans les deux cas, il s'agit permettre une réflexion sur la notion de victime et d'amener à une prise de conscience sur les conséquences parfois graves des actes commis : conséquences physiques, psychologiques, morales, sexuelles, professionnelles, économiques, matérielles.

Durant l'année 2023 :

- 14 interventions en stage de citoyenneté majeurs
- 2 intervention en stage de citoyenneté mineurs

LA JUSTICE RESTAURATIVE

La Justice Restaurative a pour but la rencontre entre une personne auteur et une personne victime du même type d'infraction, selon des modalités diverses, en vue d'envisager ensemble les répercussions de l'acte quelles soient personnelles, familiales, sociales, professionnelles, et ce, dans un objectif de rétablissement de la paix sociale et de l'estime de soi.

En France, ces rencontres se font en parallèle de la justice pénale ; la JR n'est pas une alternative aux poursuites. La France n'est pas la seule, ni la première d'ailleurs, à s'être engagée sur cette voie. Des expériences ont été menées de longue date au Canada et en Belgique notamment.

En France, la JR est inscrite dans la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales.

Le nouvel article 10-1 du code de procédure pénale prévoit que des mesures de justice restauratives peuvent être instaurées « à l'occasion de toute procédure pénale et à tous les stades de la procédure », ou dans la phase d'exécution de la peine (article 707 du même code).

Ce principe, aujourd'hui légalement consacré, est encadré par la Circulaire d'application du 15 mars 2017.

Ce texte pose plusieurs principes directeurs, notamment :

- la reconnaissance des faits ;
- l'information des participants et leur consentement exprès pour participer ;
- la présence obligatoire d'un tiers indépendant et formé sur ces mesures ;
- le contrôle de l'autorité judiciaire ;
- la confidentialité des échanges.

3 personnels ont été formés dès septembre 2016, en même temps que des personnels du SPIP 31/ au module 1 de la JR par l'IFJR.

En juin 2017 a eu lieu le module 2 sur les rencontres détenus condamnés/ victimes. Rencontres durant lesquelles des auteurs et des victimes d'un même type d'infraction dialoguent, encadrés par 2 membres de la communauté et les 2 animatrices. Aujourd'hui, 4 personnels de FV31 sont formés

Une mesure de justice restaurative a été en partie menée en 2023, par un binôme personnel du SPIP et personnel de FV31. Il s'agit d'une session de rencontre condamnés/victimes, l'infraction retenue étant les infractions à caractère sexuel.

Après de nombreux entretiens par le binôme, 3 personnes auteurs et 3 personnes victimes se sont engagées, toutes pour des faits de viols. Les entretiens préparatoires ont eu lieu de septembre à décembre (entre 5 et 6 entretiens individuels). Les rencontres ont débuté en tout début d'année 2024.

La JR apporte une manière différente de penser les infractions, une manière différente de traiter l'après. Si ces mesures peuvent être parfois considérées comme étant des mesures « de luxe », il est cependant important qu'elles puissent intégrer pleinement le parcours pénal. Que ce soit pour les personnes victimes, comme pour les personnes auteures, cet espace, unique, permet de remettre de l'humanité dans des actes qui ont détruit des vies et participe pleinement à la reconstruction de chaque participant.

LA CHAMBRE D'APPLICATION DES PEINES

La loi du 9 mars 2004 a institué la Chambre de l'Application des Peines.

Cette juridiction, dans sa composition élargie, est compétente pour statuer sur l'appel des jugements mentionnés à l'article 712-7 du code de procédure pénale, soit des mesures de relèvement de la période de sûreté, de libération conditionnelle, de suspension de peines qui ne relèvent pas de la compétence du Juge de l'Application des Peines.

L'article 712-13 deuxième alinéa du Code de procédure pénale, stipule que pour l'examen de l'appel des jugements mentionnés à l'article 712-7, la Chambre de l'Application des Peines de la Cour d'Appel est composée, outre le président et les deux conseillers assesseurs, d'un responsable d'une association de réinsertion des condamnés et d'un responsable d'une association d'aide aux victimes.

Madame ORTEGA, Madame TROÏANOWSKI et Madame PASSUELLO ont été désignées en qualité d'assesseurs au titre de France Victimes 31 et ont prêté serment.

Elles siègent depuis alternativement aux audiences de la Chambre de l'Application des Peines.

France Victimes a siégé à l'occasion de 9 audiences durant l'année 2023.

LA CONTRIBUTION CITOYENNE

Pour éviter un procès pénal, des mesures alternatives peuvent être prises par le procureur de la République. Les alternatives aux poursuites pénales sont des mesures de remplacement proposées à l'encontre de l'auteur d'une infraction, évitant ainsi les procédures longues devant les tribunaux.

Les mesures alternatives sont proposées aux auteurs d'infractions de faible gravité.

Par le biais de cette mesure alternative, le procureur de la République peut demander à l'auteur des faits de verser une contribution citoyenne auprès d'une association d'aide aux victimes dans le but de favoriser une prise de conscience chez les auteurs d'infractions, des conséquences de leurs actes et de leur comportement sur les victimes mais également de responsabiliser les auteurs d'infractions sur les conséquences financières de leurs actes qui sont supportées par la collectivité.

La contribution citoyenne est fixée selon les critères définis par la loi et l'appréciation des magistrats du parquet.

Une convention a été signée le 7 décembre 2021 pour la mise en œuvre de cette mesure alternative, entre Monsieur le procureur de la République et la présidente de FV31. Son application a été effective à partir de mars 2022.

Par cette convention, seuls sont concernés les mis en cause majeurs au moment de la commission des faits qui leurs sont reprochés.

La contribution citoyenne ne pourra pas dépasser la somme de 3000 euros, plafond fixé par la loi, et elle ne pourra pas être inférieure à 100 euros afin que les coûts et les charges supportés par France Victimes 31, en terme de saisie et de suivi comptable, ne soient pas supérieurs au montant de la contribution citoyenne.

Le délai dans lequel la personne devra s'acquitter de la contribution citoyenne sera fixé par le procureur de la République entre une semaine et trois mois.

Ce sont les délégués du procureur qui ont pour mission d'expliquer à la personne mis en cause, de manière précise, les missions et le rôle du service d'aide aux victimes et le sens de la contribution qu'ils sont invités à verser. Un document explicatif est remis à la personne, lors de sa comparution devant le délégué du procureur.

Les personnes peuvent s'acquitter de différentes manières du montant qui a été fixée par le procureur de la République dans sa décision :

- par virement bancaire sur le compte de France VICTIMES 31, moyen devant être privilégié. C'est l'attestation ou le relevé bancaire qui fait office de reçu et de justificatif de l'accomplissement de la mesure.
- par chèque bancaire, si le contributeur est dans l'impossibilité d'effectuer un virement bancaire. Ce n'est qu'une fois le bon approvisionnement du compte émetteur vérifié que FV31 établit un reçu qui est envoyé à la personne.
- par remise d'espèces, à défaut de tout autre moyen. FV31 établit un reçu qui est remis à la personne.

Une fois le paiement effectué, le mis en cause transmettra le justificatif au délégué du procureur en charge de la mesure.

Le paiement complet est attendu à échéance, aucun échéancier ne peut être mis en place.

Un bilan mensuel des versements réalisés est envoyé aux services du parquet par France Victimes 31. Par ailleurs, une comptabilité spécifique est mise en place : compte dédié, suivi comptable assuré par un expert-comptable et contrôle annuel d'un commissaire aux comptes.

Durant l'année 2023, le montant total des contributions citoyennes s'est élevé à 30 944 €.

Les sommes perçues par le biais de la contribution citoyenne permettent de financer certains projets en vue de l'amélioration de la prise en charge des victimes les plus démunies, mais aussi l'amélioration des conditions de travail des professionnels.

Ainsi ont été achetées des cartes SIM pour des téléphones reconditionnés, pour l'achat de kits de premières nécessité, des tickets de transport, des bons d'achat de 10€ pour les victimes de VIF...

Des ateliers sociaux-esthétiques sont maintenant proposés tous les mois à des victimes suivies par nos psychologues.

Grâce à la contribution citoyenne, les professionnels de FV31 ne sont plus en difficulté lorsque qu'une victime qui ne parle le français s'adresse à l'association ou nous ait orienté par le parquet, notamment pour effectuer une EVVI, puisque nous pouvons régler des frais d'interprétariat.

LES MINEURS VICTIMES

433 mineurs ont été victimes, toutes permanences confondues durant l'année 2023.

Les mineurs sont des victimes particulièrement fragiles.

En 1997, une permanence spécifique mineur au sein de l'unité médico-judiciaire de l'hôpital Rangueil a été mise en place pour informer et accueillir les enfants victimes de violences.

Pour la majeure partie d'entre elles, les violences étaient de nature sexuelle et il nous avait paru important d'isoler les jeunes victimes et de les prendre en charge dans le cadre d'une permanence spécifique le mercredi après-midi.

Aujourd'hui, cette prise en charge n'est plus limitée au mercredi après-midi, notamment depuis que les consultations médicales à l'UMJ ont lieu sur rendez-vous.

De plus, dans le cadre de nos permanences au sein du commissariat central et de la gendarmerie les travailleurs sociaux de FV 31 accompagnent un grand nombre de femmes victimes de violences intra familiales dont certaines avec des enfants.

Dans ce cas, du fait de la violence des agressions ou du contexte familial, FV31 doit saisir la cellule de l'enfance en danger.

Pour mémoire, 469 mineurs avaient été pris en charge en 2022.

✓ Les mineurs victimes

Âges	Féminin	Masculin	Total
Moins de 13 ans	98	71	169
13 à moins de 15 ans	52	30	82
15 à moins de 18 ans	131	51	182
Total Résultat	281	152	433

✓ Les premières visites

Nature des infractions

433 mineurs ont été pris en charge par France Victimes 31 en 2023, ils ont été victimes :

- 389 d'atteintes à la personne
- 32 d'atteintes aux biens
- 12 d'accidents de la circulation

Agression sexuelle	61
Autres atteintes aux personnes	24
Autre infraction	6
Blessures involontaires	3
Harcèlement	19
Homicide volontaire	2
Menaces, injures	13
Viol	61
Violences volontaires	200
Abus de confiance, escroquerie	1
Autres atteintes aux biens	2
Destruction, dégradation	4
Vol aggravé	14
Vol simple	11
Dégâts matériels uniquement (AVP)	1
Accident circul.homicide/blessures involontaires	11

✓ Les infractions au sein de la famille

52% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 225 victimes concernées.

Infractions	Couple	Couple séparé	Familial (hors couple)	Total général
Agression sexuelle			29	29
Autre infraction	1		2	3
Autres atteintes aux personnes		1	5	6
Blessures involontaires			1	1
Destruction, dégradation		1		1
Harcèlement		5	2	7
Homicide volontaire	1			1
Menaces, injures	3	5	1	9
Viol	7		18	25
Violences volontaires	40	27	76	143
Total général	52	39	134	225

64% des mineurs victimes de violences volontaires l'ont été au sein de la famille.

✓ Les victimes suivies

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

172 mineurs ont été suivis par France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information :

Agression sexuelle	22
Autres atteintes aux personnes	13
Harcèlement	6
Homicide volontaire	1
Menaces injures	9
Viol	21
Violences volontaires	86
Autres atteintes aux biens	1
Vol aggravé	5
Destruction, dégradation	2
Accident circul.homicide/blessures involontaires	6

La problématique des mineurs dans les situations de violences conjugales

Au-delà des mineurs victimes directes des violences au sein de la famille, les enfants témoins, exposés aux violences sont fortement impactés.

2642 mineurs étaient présents dans des foyers où il y avait des violences au sein de la famille.

Nombre d'enfants par famille	Couple	Couple séparé
1	316	256
2	260	216
3	130	74
4	44	26
5	11	14
6	6	5
7 et plus	4	1

Les victimes de violences conjugales sont souvent dans l'ambivalence, la culpabilité, l'isolement, la peur, etc. La particularité des violences subies au sein du couple fait que les victimes peuvent ne pas vouloir porter plainte, malgré le danger que la situation fait courir à leurs enfants.

Lorsqu'il y a des suspicions de maltraitance ou de carences graves, un contact est systématiquement établi avec la MDS dont dépend la famille, ce qui permet de faire le point si la situation est connue. Si la situation n'est pas connue, un rendez-vous pour la mise en place d'un suivi social est proposé. Si la personne refuse, il est de la responsabilité de l'assistante sociale de FV31 de procéder à une information préoccupante auprès de la cellule enfance en danger du Conseil Général.

Dans l'hypothèse où la sécurité de l'enfant est mise en question, et si les familles refusent tout type d'aide, le procureur de la République sera saisi.

Durant l'année 2023, ont été réalisées par nos travailleurs sociaux :

- 3 saisines du juge des enfants
- 4 contacts à la protection de l'enfance, administratif (CD)

LES VIOLENCES AU SEIN DE LA FAMILLE

43% des victimes reçues en 2023, tous types d'infractions confondues, avaient été victimes d'une infraction qui s'est déroulée dans le cadre de la famille.

3648 victimes aidées en 2023, soit -6% par rapport à 2022 (3900), dont :

- **3104 violences conjugales**, c'est à dire que le cadre de l'infraction s'inscrit dans une relation de couple ou d'ex couple.
- **544 violences familiales**, c'est-à-dire hors relation de couple.

La prise en charge de cette problématique de la violence au sein de la famille, a donné lieu à **7940 entretiens** dont 1415 assurés par nos travailleurs sociaux, 1244 par les psychologues, 3755 par nos juristes et 1510 entretiens d'écoute et de soutien hors prise en charge psy. (9271 entretiens 2022)

Les violences conjugales

Conformément à la législation, il faut entendre les infractions dont l'auteur est soit l'époux, le concubin ou le pacsé, soit l'ex-époux, l'ex-concubin ou l'ex-pacsé.

Caractéristiques des victimes

L'examen du lien existant entre l'auteur et la victime fait apparaître que, si le huis clos de la vie familiale est propice aux violences de toutes sortes, la séparation ne met pas pour autant un terme aux agressions :

- 3104 victimes :

- **1903 victimes de l'époux(se), du concubin(e) ou du pacsé(e)**, soit 61%
- **1201 victimes de l'ex époux(se), l'ex concubin(e) ou l'ex pacsé(e)**, soit 39%
- **2855 victimes sont des femmes**, soit 92%
- 1765 victimes dans le cadre d'un couple sont des femmes, soit 93%
- 1090 victimes dans le cadre du couple séparé sont des femmes, soit 91%

Caractéristiques des infractions

Cette forme particulière de délinquance est nettement plus importante en ce qui concerne les atteintes aux personnes par rapport aux atteintes aux biens :

- 3104 victimes :

- 3055 victimes d'une atteinte à la personne**, soit 98%
- 2294 victimes de violences volontaires**, soit 74% des atteintes à la personne
- 47 victimes d'une atteinte aux biens**, soit 2%
- 2 victimes d'un accident de la circulation** 0.1%

Atteintes aux personnes

Infractions	Couple	Couple séparé
Abandon de famille	4	9
Agressions sexuelles	7	7
Autres atteintes aux personnes	19	53
Blessures involontaires	1	
Discrimination		1
Harcèlement	31	213
Homicide volontaire	10	5
Menaces, injures	106	173
Non représentation d'enfant		25
Viol	70	27
Violences volontaires	1635	659

Atteintes aux biens

Infractions	Couple	Couple séparé
Abus de confiance/escroquerie	5	7
Autres atteintes aux biens		3
Destruction/dégradation	10	12
Vol aggravé	1	2
Vol simple	3	4

Accidents de la circulation

Infractions	Couple	Couple séparé
Homicide/blessures involontaires		1
Homicide/blessures involontaires et dégâts matériels	1	

- 3104 victimes :

- ✓ 1998 victimes avaient porté plainte
- ✓ 913 victimes n'avaient pas porté plainte
- ✓ 193 non déclaré

Dépôt de plainte	Couple		Couple séparé	
	Femme	Homme	Femme	Homme
OUI	1074	76	776	72
NON	568	56	256	33
Non déclaré	123	6	58	6

Délais d'intervention ou de saisine de France Victimes 31

Là encore, la pertinence des lieux de permanence, ajouté à la démarche proactive vers les victimes de violences au sein de la famille, font que les délais entre la commission de l'infraction (ou sa dénonciation) et la prise de contact avec France Victimes 31 sont très courts : **56% des victimes aidées dans le mois qui suit l'infraction.**

Ancienneté des faits	Couple	Couple séparé
Moins de 24 heures	189	90
Moins d'un mois	905	547
De 1 mois à 3 mois	195	155
De 3 mois à 1 an	132	101
Plus d'un an	157	91
Non déclaré	325	217

La problématique des mineurs dans les situations de violences conjugales

Au-delà des mineurs victimes directes des violences au sein de la famille, les enfants témoins, exposés aux violences sont fortement impactés.

2642 mineurs étaient présents dans des foyers où il y avait des violences au sein de la famille.

Nombre d'enfants par famille	Couple	Couple séparé
1	316	256
2	260	216
3	130	74
4	44	26
5	11	14

6	6	5
7 et plus	4	1

Les victimes de violences conjugales sont souvent dans l'ambivalence, la culpabilité, l'isolement, la peur, etc. La particularité des violences subies au sein du couple fait que les victimes peuvent ne pas vouloir porter plainte, malgré le danger que la situation fait courir à leurs enfants.

Lorsqu'il y a des suspicions de maltraitance ou de carences graves, un contact est systématiquement établi avec la MDS dont dépend la famille, ce qui permet de faire le point si la situation est connue. Si la situation n'est pas connue, un rendez-vous pour la mise en place d'un suivi social est proposé. Si la personne refuse, il est de la responsabilité de l'assistante sociale de FV31 de procéder à une information préoccupante auprès de la cellule enfance en danger du Conseil Général.

Dans l'hypothèse où la sécurité de l'enfant est mise en question, et si les familles refusent tout type d'aide, le procureur de la République sera saisi.

Les violences familiales – hors lien de couple

Il s'agit des infractions dans lesquelles l'auteur est un membre de la famille, hors la relation de couple. Il peut s'agir d'ascendants, de descendants, de collatéraux.

Caractéristiques des victimes

- 544 victimes dont 425 femmes (78%)

Caractéristiques des infractions

- 544 victimes dont 521 d'une atteinte à la personne (96%) dont 262 de violences volontaires (48%)
- 23 victimes d'une atteinte aux biens (4%)

Atteintes aux personnes

Abandon de famille	2
Agressions sexuelles	67
Autres atteintes aux personnes	16
Blessures involontaires	1
Harcèlement	21
Homicide volontaire	5
Menaces	1
Menaces, injures	57
Viol	75
Violences volontaires	262
Autre infraction	14

Atteintes aux biens

Abus de confiance, escroquerie	5
Autres atteintes aux biens	1
Destruction/dégradation	8
Vol aggravé	1
Vol simple	8

544 victimes :

- ✓ **295 victimes avaient porté plainte**
- ✓ **214 victimes n'avaient pas porté plainte**
- ✓ **35 non déclaré**

Dépôt de plainte	Familial	
	Femme	Homme
OUI	230	65
NON	173	41
Non déclaré	22	13

Délais d'intervention ou de saisine de FV31

La pertinence des lieux de permanence, ajouté à la démarche proactive vers les victimes de violences au sein de la famille, fait que **35% des victimes sont aidées dans le mois qui suit l'infraction.**

Ancienneté des faits	Familial – hors relation couple
Moins de 24 heures	30
Moins d'un mois	159
De 1 mois à 3 mois	60
De 3 mois à 1 an	58
Plus d'un an	158
Non déclaré	79
Total	544

LA DEMARCHE PROACTIVE EN MATIERE DE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

L'EVALUATION DES VICTIMES - EVVI

Cette action a débuté au printemps 2018. Elle était limitée aux violences au sein de la famille ayant donné lieu à une plainte et à la venue de la victime au service médico-légal, signalées par les services de police ou de gendarmerie, via la boîte EVVI de FV31.

A compter de juillet 2021, les services de police ont envoyé la quasi-totalité des plaintes sur la boîte EVVI, sans distinction de réquisition pour l'IML. Par ailleurs, le document utilisé par les services des plaintes a été modifié et a repris la majeure partie du questionnaire utilisé jusque là pour présenter les EVVI.

Sur la base de ce constat, de la difficulté d'évaluer la nécessité ou pas de faire une EVVI, le peu d'intérêt que pouvait présenter un double questionnaire, nous avons sollicité le parquet afin de modifier les modalités de notre intervention.

Depuis octobre 2021, les EVVI sont exécutées sur réquisition du parquet, sur la base d'une présentation plus condensée et adaptée en fonction des éventuelles préconisations afin d'anticiper l'attribution d'un TGD ou d'un BAR par exemple.

247 EVVI réalisées en 2023

266 EVVI demandées par le parquet et 53 EVVI demandées par les juges d'application des peines

202 EVVI réalisées et 117 PV de carence

45 EVVI d'initiative réalisées par FV31 et soumises au parquet

LE TELEPHONE GRAVE DANGER - TGD

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a inséré un article 41-3-1 au Code de Procédure Pénale. Cet article stipule : « En cas de grave danger menaçant une personne victime de violences de la part de son conjoint, de son concubin ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité, le procureur de la République peut attribuer à la victime, pour une durée renouvelable de 6 mois et si elle y consent expressément, un dispositif de téléprotection lui permettant d'alerter les autorités publiques. Avec l'accord de la victime, ce dispositif peut, le cas échéant, permettre sa géolocalisation au moment où elle déclenche l'alerte.

Le dispositif de téléprotection ne peut être attribué qu'en l'absence de cohabitation entre la victime et l'auteur des violences et lorsque ce dernier a fait l'objet d'une interdiction judiciaire d'entrer en contact avec la victime dans le cadre d'une ordonnance de protection, d'une alternative aux poursuites, d'une composition pénale, d'un contrôle judiciaire, d'une assignation à résidence sous surveillance électronique, d'une condamnation, d'un aménagement de peine ou d'une mesure de sûreté.

Le présent article est également applicable lorsque les violences ont été commises par un ancien conjoint ou concubin de la victime, ou par une personne ayant été liée à elle par un pacte civil de solidarité, ainsi qu'en cas de grave danger menaçant une personne victime de viol.

La circulaire d'orientation de politique pénale en matière de lutte contre les violences au sein du couple et relative au dispositif de téléassistance pour la protection des personnes en grave danger – circulaire 2014/0130/C16 – est venue préciser les modalités de mise en place de ce dispositif.

France Victimes 31 a été désigné par le parquet comme l'association référent sur le territoire relevant de la compétence du TGI de Toulouse.

Une convention a été signée avec les différents partenaires institutionnels et associatifs, le 25 novembre 2015.

Les missions de FV31 dans le cadre de ce dispositif sont importantes puisqu'il s'agit de :

- Recevoir tous les signalements

France Victimes 31 est le réceptacle des signalements, qu'ils émanent de l'institution judiciaire (et avec elle, des policiers, gendarmes, juges, avocats) ou des partenaires sociaux et/ou associatifs.

Dans la mesure du possible, le signalement doit être accompagné des éléments d'informations en sa possession et qui ont incité le professionnel à saisir FV31 en vue d'une évaluation.

Lorsqu'un signalement est reçu, dans des délais les plus brefs, il faut :

- Vérifier l'existence des critères légaux - sur la base des signalements
 - personne majeure victime de violences au sein du couple ou de viol
 - absence de cohabitation
 - mesure d'éloignement ordonnée
- Evaluer et objectiver le danger – sur la base d'un entretien avec la femme
 - Evaluation de la victime : sa vulnérabilité, sa peur, l'état des ses démarches. En quoi est-elle plus en danger qu'une autre ? En quoi le téléphone grave danger va-t-il l'aider à sécuriser durablement sa situation ?
 - Evaluation de l'auteur : ses antécédents, sa dangerosité, son imprévisibilité.
- Rédiger un rapport et le transmettre au Parquet (dans les 48h qui suivent l'entretien)

Il s'agit de donner au Parquet la possibilité d'agir rapidement, sur la base :

- des antécédents de l'auteur
- de l'historique de la situation
- des observations de FV31
- de la synthèse de FV31
- Participer à la remise du Téléphone
 - recevoir la femme afin de lui présenter le dispositif (guide d'utilisation) et de renseigner les fiches navettes (Mondial assistance et forces de l'ordre)
 - proposer un échéancier pour le suivi
 - assister à la remise du Téléphone par le Parquet
- Assurer le suivi
 - accompagner la femme dans ses différentes démarches (plaintes-Juge aux affaires familiales – logement, etc.)
 - proposer un soutien psychologique

Ce suivi n'est réalisé que dans la mesure où il n'y a pas d'autres instances qui l'assurent, associations ou service sociaux. Si le suivi de la femme est assuré par ailleurs, FV31 vient simplement en soutien si cela est nécessaire.

- Participer à la restitution du Téléphone
- Participer au COPIL
 - faire un point sur les déclenchements
 - présenter un point sur chaque situation, les démarches entreprises, les difficultés rencontrées
 - proposer les sorties du dispositif

ACTIVITE TGD en 2023

Le Tribunal Judiciaire de Toulouse bénéficie de 35 TGD.

Durant l'année 2023, **82 personnes** ont été accompagnées dans le cadre du dispositif TGD :

- 50 TGD ont été remis en 2023

- 32 personnes à qui un TGD avait été remis en 2022 ou 2021 ont été suivies en 2023.

18 personnes ont bénéficié d'un renouvellement du dispositif au cours de l'année 2022.

Sur les 50 TGD attribués en 2023:

- 38 ont été attribués en post-sentenciel (dont 16 via le protocole VV31)
- 12 ont été attribués en pré-sentenciel
- 6 déclenchements

Au 31 décembre 2023, 32 TGD sont en cours et suivis par FV31.

BAR

15 victimes bénéficiant d'un BAR ont été accompagnées par FV31 en 2023 :

- 5 BAR ont été remis en 2023

- 10 BAR ont été remis en 2022 ou 2021
- 8 BAR ont été restitués en 2023 (6 de 2022 et 1 de 2021)

Au 31 décembre 2023, 7 BAR sont en cours et suivis par FV31.

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LA PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES DANS LE PARCOURS D'EXECUTION DE PEINE DE L'AUTEUR - PROTOCOLE VIGILANCE VIOLENCES – VV31

En octobre 2019 le protocole Vigilance Violences 31 –VV31- visant à organiser la collaboration entre les services relevant de l'administration pénitentiaire, du parquet du procureur de la République de Toulouse, du SPIP et de France Victimes 31, a été signé. Son objectif était de développer, en partenariat, un suivi effectif des sortants de détention, dans le but d'informer, d'orienter et de soutenir les victimes d'actes de violences par conjoint lors de ce moment de vulnérabilité particulière que constitue l'issue prévisible et/ou anticipée de la période de détention. Ce dispositif vise concrètement à établir un mode opératoire permettant de cibler les personnes détenues sortantes de prison en hiérarchisant le degré de vigilance qu'il convient de leur apporter tout en permettant un meilleur accompagnement des victimes.

L'objectif commun est de faciliter la communication des informations relatives à l'élargissement programmé de personnes détenues écrouées pour des faits de violences conjugales, au sens large, et d'améliorer l'accompagnement des victimes.

Dans le cadre de ce protocole, France Victimes 31 a pour mission de contacter les victimes, de les informer de la sortie prochaine du compagnon violent et de faire le point sur les éventuels besoins en terme de protection (TGD), de proposer un accompagnement juridique et/ou social et/ou psychologique.

Le 14 juin 2022 un avenant à la convention VV31 prévoit l'extention des missions de FV31 aux aménagements de peines.

Activité en 2023

VV31 fin de peine :

FV31 a été saisi pour **216 situations** de «sortants de détention» (fin de peine) dont la victime réside sur le ressort du TJ de Toulouse.

Sur ces 216 personnes :

- **145 personnes ont été contactées et informées par téléphone**
- **8 ont été informées par courrier ou par mail (car pas de coordonnées téléphoniques)**

78% des victimes concernées ont été contactée mais 51% effectivement prise en charge car 43 n'ont pas cherché à nous recontacter.

- 7 personnes n'ont pu être contactées, car aucun moyen de trouver leurs coordonnées
- 13 personnes n'ont pas été contactées, en raison d'une décision de prolongation de détention provisoire rendue après la transmission du tableau.

11 TGD ont été préconisés et attribués à l'issue de ces prises en charge et 2 BAR remis.

VV31 aménagement de peine

32 situations d'aménagement de peine ont été signalées par les JAP au SPIP et à FV31. Après l'information faite sur l'aménagement de peine à la victime, le SPIP a orienté 13 victimes vers FV31.

5 TGD ont été préconisés et attribués à l'issue de ces prises en charge.

LA PREVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

LA PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRA FAMILIALES EN ZONE GENDARMERIE

Lorsque dans le cadre de leurs interventions au domicile, les gendarmes relèvent des situations relatives à des faits de violences intra familiales, ils établissent une fiche de liaison à destination de l'Intervenante Sociale en Gendarmerie. Les personnes peuvent accepter ou refuser de rencontrer ce professionnel, dans les deux cas elles doivent signer cette fiche.

Une fois la fiche réceptionnée, les ISG prennent attache avec l'enquêteur afin de faire un premier point sur la situation. Elles contactent ensuite les personnes ayant donné leur accord afin de leur proposer leurs interventions.

Suite à ce premier entretien téléphonique, elles peuvent réaliser une orientation par téléphone, ou proposer un rendez-vous en général au sein des différentes brigades de gendarmerie mais parfois au sein d'une maison des solidarités pour un entretien commun avec le travailleur social qui connaît la famille ou à France Victimes 31 ou exceptionnellement, au domicile.

Mathilde SERRECOURT, conseillère en économie sociale et familiale occupe le poste d'ISG depuis septembre 2012.

Suzon MARTORELL, éducatrice spécialisée occupe l'autre poste d'ISG depuis juillet 2021.

531 situations ont été adressées aux ISG en 2023.

430 fiches de liaison gendarmerie et **101 situations** signalées par d'autres partenaires.

486 personnes ont été prises en charge par les ISG, 402 suite aux fiches de liaison gendarmerie et 84 suite aux situations signalées par les autres partenaires.

246 dossiers suivis.

1127 entretiens ont été assurés par les ISG.

Pour mémoire, durant toute l'année 2022, les ISG avaient été destinataire de 608 saisines, avaient traité 547 situations et assuré 1109 entretiens.

✓ *Traitement sans prise de contact*

45 situations n'ont pu donner lieu à un contact direct faute de rappel à la suite des messages laissés par les ISG. Pour autant, un certain nombre de dossiers ont fait l'objet, si la situation le nécessitait, d'échanges avec les différents partenaires, essentiellement les gendarmeries et les services sociaux territorialement compétents.

✓ *Les personnes aidées victimes de violences au sein de la famille*

469 victimes d'une infraction qui s'inscrit dans une relation de couple ou au sein de la famille, c'est à dire hors lien conjugal.

- **453 femmes** soit 97%
- **16 hommes** soit 3%
- **288 victimes de l'époux, du concubin ou du pacsé** soit 61%
- **155 victimes de l'ex époux, l'ex concubin ou l'ex pacsé** soit 33%
- **26 victimes dans la sphère familiale** (hors du lien de couple) soit 6%

Les fiches de signalement des gendarmeries du département traitées par les ISG :

G. AUTERIVE	25	G. MURET	68
G. BAGNERE DE LUCHON	1	G. NAILLOUX	5
G. BALMA	29	G. PLAISANCE DU TOUCH	4
G. BEAUZELLE	9	G. PORTET SUR GARONNE	30
G. CARBONNE	8	G. RAMONVILLE SAINT AGNE	7

G. CASTANET TOLOSAN	4	G. REVEL	2
G. CASTELGINEST	34	G. RIEUMES	4
G. CAZERES	3	G. RIEUX VOLVESTRE	3
G. CUGNAUX	7	G. SAINT JORY	31
G. FENOUILLET	3	G. SAINT LYS	4
G. FRONTON	26	G. SAINT ORENS	10
G. GRENADE	9	G. SAINT SULPICE SUR LEZE	1
G. L'UNION	42	G. SEYSSES	11
G. LAUNAGUET	3	G. TOULOUSE MIRAIL	7
G. LE FOUSSERET	1	G. VERFEIL	1
G. LEGUEVIN	3	G. VILLEFRANCHE DE LAURAGUAIS	9
G. MONTASTRUC LA CONSEILLERE	13	G. VILLEMUR SUR TARN	6
G. MONTESQUIEU VOLVESTRE	1	G. VILLENEUVE TOLOSANE	2
G. MONTGISCARD	4	TOTAL	430

Nature des infractions

486 victimes : 483 victimes (soit 99,4%) d'infractions concernaient des atteintes aux personnes et 3 victimes (soit 0,6%) concernaient des atteintes aux biens.

Autre agression sexuelle	3
Harcèlement	44
Menaces, injures	40
Non représentation d'enfant	1
Viol	13
Violences volontaires	374
Autre infraction	8
Destruction, dégradation	3

50% des victimes avaient porté plainte avant d'être contactées par les ISG.

Cadre de l'infraction : famille

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Autre agression sexuelle -2	2		
Autre infraction -4	1	2	1
Destruction, dégradation -3	2	1	
Harcèlement -42	6	36	
Menaces, injures -38	18	19	1
Viol -11	4	4	3
Violences volontaires -369	255	93	21
TOTAL -469	288	155	26

79% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

51% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 99% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées.

✓ Age et sexe des publics

96% des personnes aidées sont des femmes.

Âges	Femmes	Hommes	Total
Moins de 13 ans	2		2
13 à moins de 15 ans	1		1
15 à moins de 18 ans	5		5
18 à 25 ans	60	1	61
26 à 35 ans	149	2	151
36 à 45 ans	143	11	154
46 à 55 ans	64	3	67
56 à 65 ans	18	2	20
Plus de 65 ans	24	1	25
TOTAL	466	20	486

✓ Les dossiers suivis

246 victimes ont repris contact en vue d'un suivi de leur procédure ou pour obtenir des renseignements complémentaires.

Concernant les réitérations des violences

Malheureusement, le fonctionnement de l'action de prévention en zone gendarmerie n'étant pas identique à celui de la police, nous ne pouvons pas donner ces éléments d'information.

Concernant la protection de l'enfance

Aucune situation de mineurs ont donné lieu à une saisine de la protection de l'enfance pour le Conseil Départemental

Les mineurs au sein de la famille

Même si les mineurs ne sont pas victimes directes des violences, dans la mesure où ils en sont les témoins, ils sont également impactés par ces situations de conflits violents.

524 mineurs étaient présents dans des foyers où il y avait des violences au sein de la famille.

Concernant les personnes vulnérables

32 situations de violences sur personnes vulnérables.

La situation de vulnérabilité était liée à :

- l'âge pour 10 personnes
- la grossesse pour 4 personnes
- la situation de handicap pour 12 personnes
- la santé pour 4 personnes
- une autre raison de vulnérabilité non renseignée pour 2 personnes

Diligences

Un certain nombre de diligences ont été effectuées dans l'intérêt des victimes. Par diligences, il faut entendre prises de contact avec les différents partenaires pour une prise en charge conjointe et/ou passage de relais.

Association France Victimes	13
Autres dispositifs ou institutions	85
Avocat	8
Fédération France Victimes	38
Gendarmerie	504

Police nationale	29
S.P.I.P	22
Sécurité sociale	10
Service pénitentiaire	3
Service psychologique	1
Service social	221
Services médicaux et hospitaliers	10
Un autre service judiciaire	188
TOTAL	1132

A noter que des diligences auprès des partenaires peuvent être faites même s'il n'y a pas eu de contact direct avec la victime, dans la mesure où la situation le nécessite, notamment lorsqu'il y a des enfants mineurs au foyer.

Orientation

Une orientation est en règle générale proposée aux personnes, libre à elles de suivre ces propositions.

- 58 vers les psychologues de FV31
- 18 vers les juristes de FV31
- 16 vers les assistantes sociales du service
- 35 vers un service social du département
- 15 vers des associations spécialisées
- 46 vers un avocat
- 13 vers un médecin traitant
- 7 vers un médecin psychiatre
- 2 vers un psychologue UMJ
- 14 vers un psychologue libéral
- 1 vers un C.M.P.P
- 2 vers un C.M.P
- 9 vers un CCAS
- 2 vers un autre service d'aide aux victimes
- 1 vers un autre service judiciaire
- 97 vers la gendarmerie
- 4 vers la police nationale
- 9 vers "autre"

Rayonnement territorial

Les lieux de résidence des personnes qui nous ont été signalées par les brigades de gendarmerie sont parfaitement dispersés sur le département puisque 143 communes sont concernées.

AUCAMVILLE	7	MONTBRUN-BOCAGE	1
AUSSONNE	1	MONTESQUIEU VOLVESTRE	2
AUTERIVE	12	MONTGISCARD	1
AUZEVILLE-TOLOSANE	1	MONTJOIRE	2
AVIGNONET-LAURAGAIS	2	MONTRABE	2
AYGUESVIVES	1	MURET	28
BALMA	16	NAILLOUX	7
BEAUFORT	1	NOE	2
BEAUMONT-SUR-LEZE	1	NON RENSEIGNE	3
BEAUPUY	2	OLORON-SAINTE-MARIE	1
BEAUZELLE	6	PAULHAC	2
BERAT	1	PECHABOU	1
BESSIERES	4	PECHBONNIEU	1

BOULOC	5	PEYSSIES	1
BRAX	1	PIBRAC	1
BRUGUIERE (LA)	1	PINS-JUSTARET	3
BRUGUIERES	8	PINSAGUEL	2
BUZET-SUR-TARN	1	PLAISANCH-DU-TOUCH	14
CADOURS	1	POMPERTUZAT	3
CAIGNAC	1	PORTET-SUR-GARONNE	9
CALMONT	1	PRESERVILLE	1
CARBONNE	4	QUINT-FONSEGRIVES	3
CASTANET	1	RAMONVILLE-SAINT-AGNE	3
CASTANET-TOLOSAN	7	RENNEVILLE	1
CASTELGINEST	11	REVEL	3
CASTELMAUROU	3	RIEUMES	2
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	9	RIEUX	3
CASTELNAUDARY	1	ROQUES	6
CINTEGABELLE	1	ROQUETTES	4
COLOMIERS	1	ROUFFIAC-TOLOSAN	2
CORNEBARRIEU	2	SAINT-ALBAN	4
CUGNAUX	10	SAINT GENIES BELLEVUE	1
DREMIL-LAFAGE	2	SAINT-GERMIER	1
EAUNES	3	SAINT-HILAIRE	2
ESCALQUENS	2	SAINT-JEAN	8
FAUGA (LE)	1	SAINT-JORY	13
FENOUILLET	3	SAINT-LYS	2
FONBEAUZARD	3	SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	9
FONSORBES	2	SAINT-PIERRE-DE-LAGES	1
FONTENILLES	1	SAINT-RUSTICE	2
FOUSSERET (LE)	1	SAINT-SAUVEUR	1
FRONTON	8	SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	1
FROUZINS	4	SAINT-YBARS	1
FUSTIGNAC	1	SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE	1
GAGNAC-SUR-GARONNE	2	SAINTE-LIVRADE	1
GANGES	1	SAISSAC	1
GARGAS	1	SALLES-SUR-GARONNE	1
GRAGNAGUE	1	SALVETAT-SAINT-GILLES (LA)	4
GRATENTOUR	4	SAUBENS	2
GRENADE	5	SEILH	2
GUERVILLE	1	SEYSSSES	5
ISSUS	1	TARABEL	1
LABARTHE SUR LEZE	5	THIL	1
LABASTIDE-SAINT-SERNIN	1	TOULOUSE	22
LABASTIDETTE	3	TOURNEFEUILLE	2
LABEGE	1	UNION (L')	13
LAGARDE	1	VENERQUE	3
LAGARDELLE-SUR-LEZE	3	VERFEIL	3
LAPEYROUSE-FOSSAT	1	VERNET	1
LARRA	1	VILLATE	1
LAUNAC	2	VILLAUDRIC	1

LAUNAGUET	9	VILLEFRANCHE-DE-LAURAGUAIS	3
LAUTIGNAC	1	VILLEMUR-SUR-TARN	7
LAVAUUR	1	VILLENEUVE-TOLOSANE	5
LAVERNOSE LACASSE	6	VILLENouvelle	1
LEGUEVIN	2	TOTAL	486
LESPINASSE	3		
LEVIGNAC	1		
LHERM	6		
LONGAGES	2		
MAGDELAINE-SUR-TARN (LA)	3		
MARIGNAC-LASCLARES	1		
MAUZAC	1		
MERVILLE	5		
MIREMONT	3		
MONDONVILLE	5		
MONS	1		
MONTAIGUT-SUR-SAVE	1		
MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	3		
MONTAUBAN	2		

LA PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRA FAMILIALES EN ZONE POLICE

LA PREVENTION DES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES PAR LE TRAITEMENT DE MAINS COURANTES INFORMATIQUES EVENEMENTS – MCIE

La police reçoit environ 5000 appels « Police secours » par mois dont les motifs sont très variés. Les situations ne donnant pas forcément lieu à un dépôt de plainte et concernant des problématiques familiales sont répertoriées sous les rubriques « différends familiaux » et / ou « garde d'enfant » dans les mains courantes informatives événements – MCIE - qui sont rédigées lors de chaque intervention d'un équipage de police.

Depuis novembre 2021, les codes de recherches ont été élargis et/ou modifiés. Les "différents familiaux" ont été remplacés par les "différents conjugaux", ont été ajoutés "violences sur conjoint ou ex-conjoint" ainsi que "violences volontaires". Le code "garde d'enfant" a été conservé.

Le public visé

Pour toutes les personnes dont la situation familiale est à ce point dégradée qu'un déplacement d'un équipage de police suite à un appel 17 a été effectué.

Des victimes qui peuvent être des hommes comme des femmes et/ou les enfants de la famille.

Modalités d'information lors de l'intervention police

Le policier informe la personne victime de la saisine de France Victimes 31. Il précise qu'à cet effet ses coordonnées vont être transmises à FV31 et il lui indique qu'elle peut refuser cette démarche.

Le policier remet un document portant les coordonnées de FV31.

Modalités d'information de France Victimes 31

Un des policiers de la Mission d'Aide aux Victimes de la police nationale de Toulouse procède tous les jours à l'extraction des MCIE référencées. Une recherche afin d'identifier les situations déjà connues (appel 17 réitérés et /ou procédures antérieures ou en cours) pourra compléter certaines MCIE.

Les MCIE ont été traitées par Madame Nourhane SOUIAI et Madame Eve-Line DANO. Madame SOUIAI et Madame DANO assurent par ailleurs les permanences au sein du commissariat central et du commissariat de Bellefontaine.

Modalités d'intervention de France Victimes 31

Appel de toutes les victimes dans les meilleurs délais.

Situations « primo » :

Un message laissé systématiquement, même si la messagerie n'est pas personnalisée, invitant à rappeler.

Situations « dégradées » :

Au moins 2 ou 3 appels et messages éventuels dans un délai rapproché de quelques jours.

- si il n'y a pas de contact et si il ya des enfants mineurs au domicile : liens avec la MDS territorialement compétente.

Si la situation est connue, échange sur les événements ayant motivés l'appel 17 et suites à donner.

Si la situation n'est pas connue et s'il y a une inquiétude par rapport aux enfants, saisine de la cellule enfance en danger par le biais d'une procédure d'information préoccupante.

- si il n'y a pas de contact et si la personne est vulnérable (enceinte, malade, atteinte de handicap), liens avec la MDS territorialement compétente.

Si la situation est connue, échange sur les événements ayant motivé l'appel 17 et les suites à donner.

Si la situation n'est pas connue et/ou même si elle est connue, dans la mesure où il y a des inquiétudes particulières, liens avec les brigades spécialisées ou les services d'enquête concernés par une procédure déjà en cours, via le policier référent.

Traitement par France Victimes 31

Il s'agit de procéder à une rapide évaluation des situations, d'informer les personnes, les orienter éventuellement vers d'autres professionnels, les mettre en relation avec les services et/ou les associations compétents pour assurer un suivi si nécessaire.

Les situations « dégradées » seront en priorité traitées par l'assistante sociale, pour les appels comme pour les rendez-vous.

Un rendez-vous pourra être proposé durant lequel la situation de la victime sera évaluée afin de mettre en place des relais et de s'assurer qu'ils fonctionnent.

654 situations signalées par la Mission d'Aide aux Victimes

500 fiches traitées, c'est-à-dire avec au minimum un contact téléphonique

191 personnes suivies

900 entretiens assurés

Quelles situations traitées et quel public ?

Les victimes directes

- 94% sont des femmes
- 4% sont mineurs
- 71% sont victimes de violences volontaires

Les 491 situations de violences intra familiales représentent 98% de l'activité

- 56% sont victimes dans le cadre du couple
- 30% sont victimes d'un ex
- 14% sont victimes dans le cadre de la famille hors relation de couple

Nature des infractions

96% des infractions concernaient des atteintes aux personnes.

Abandon de famille	1
Autres atteintes aux personnes	6
Blessures involontaires	1
Harcèlement	28
Homicide volontaire	3
Menaces	1
Menaces, injures	78
Non représentation d'enfant	1
Viol	5
Violences volontaires	355
Destruction, dégradation	19
Vol simple	2

✓ Age et sexe des publics

94% des personnes aidées sont des femmes.

Ages	Femmes	Hommes	Total
Moins de 13 ans	2	2	4
13 à moins de 15 ans	1		1
15 à moins de 18 ans	13	1	14
18 à 25 ans	102	6	108
26 à 35 ans	187	9	196
36 à 45 ans	102	3	105

46 à 55 ans	42	6	48
56 à 65 ans	10	1	11
Plus de 65 ans	11	2	13
TOTAL	470	30	500

✓ *Infractions au sein de la famille*

98% des infractions se sont déroulées dans le cadre de la famille.

Cadre de l'infraction et sexe

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubine	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Abandon de famille -1	1F		
Autre infraction -3	2F	1F	
Autres atteintes aux personnes -3	2F	1F	
Blessures involontaire -1	1F		
Harcèlement -27	3F	22F 1H	1F
Menaces -1			1F
Menaces, injures -77	32F 3H	28F	11F 3H
Non représentation d'enfant -1		1F	
Viol -5	3F	2F	
Homicide volontaire -3	2F	1F	
Violences volontaires -349	218F 5H	72F 8H	39F 7H
Destruction, dégradation -18	5F	5F 1H	7F
Vol simple -2		2F	
TOTAL -491	268F 8H	136F 10H	59F 10H

71% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

37% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 98% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées.

La protection de l'enfance :

A noter que **404 enfants ont été exposés à la violence** dans les situations traitées (familles de 1 à 6 enfants).

Les personnes vulnérables :

64 situations de violences sur personnes vulnérables, vulnérabilité liée :

- 30 à la grossesse
- 15 à l'âge
- 10 à la situation de handicap
- 7 à la santé
- 2 pour "autre"

Diligences

Un certain nombre de diligences ont été effectuées dans l'intérêt des victimes. Par diligences, il faut entendre prises de contact avec les différents partenaires pour une prise en charge conjointe et/ou

passage de relais.

A noter que 17% des situations étaient connues des services sociaux contactés.

Association France Victimes	2
Autres dispositifs ou institutions	31
Avocat	17
Bailleur social	1
Fédération France Victimes	37
Gendarmerie	11
Parquet	1
Police municipale	1
Police nationale	82
S.P.I.P	17
Service d'accès au droit (P.A.D, M.J.D)	1
Sécurité sociale	5
Service pénitentiaire	9
Service psychologique	1
Service médicaux et hospitaliers	6
Service social	109
Structure d'hébergement	20
Un autre service judiciaire	157
TOTAL	508

A noter que des diligences auprès des partenaires peuvent être faites même s'il n'y a pas eu de contact direct avec la victime, dans la mesure où la situation le nécessite, notamment lorsqu'il y a des enfants mineurs au foyer.

Orientation

Une orientation est en règle générale proposée aux personnes, libre à elles de suivre ces propositions.

- 299 vers les psychologues de FV31
- 267 vers les juristes de FV31
- 400 vers les assistantes sociales du service
- 98 vers un service social du département
- 35 vers des associations spécialisées
- 99 vers un avocat
- 18 vers un médecin traitant
- 10 vers un médecin psychiatre
- 16 vers la psychologue de la police
- 5 vers un psychologue UMJ
- 13 vers un psychologue libéral
- 1 vers l'assurance
- 1 vers un C.M.P.P
- 7 vers un C.C.A.S
- 6 vers un C.M.P
- 1 vers la gendarmerie
- 70 vers la police nationale
- 2 vers un médiateur
- 44 vers "autre"

Rayonnement territorial

94% des victimes résidaient dans une commune de la compétence de la zone police.

78% des victimes résidaient à Toulouse.

95% des victimes résidaient dans une ville de la métropole (Toulouse compris).

COMMUNES	TOTAL	SICOVAL	Toulouse métropole
AUBIN	1		
BLAGNAC	23		23
BONNIERES-SUR-SEINE	1		
BORDEAUX	1		
CASTANET-TOLOSAN	2	2	
CHALON-SUR-SAONE	1		
COLOMIERS	38		38
CORNEBARRIEU	2		2
CUGNAUX	1		1
DONGES	1		
FONSORBES	1		
GAGNAC-SUR-GARONNE	2		2
MANS (LE)	1		
MONES	1		
MONTARGIS	1		
MONTAUBAN	1		
MURET	1		
NARBONNE	1		
NON RENSEIGNÉ	2		
PARIS	1		
PLAISANCE-DU-TOUCH	2		
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	2	2	
REGADES	1		
SAINT-ALBAN	1		1
SAINT-AVOLD	1		
SAINT-CYPRIEN	1		
SAINT-LOUP-CAMMAS	1		
TARABEL	1		
TOULOUSE	391		391
TOURNEFEUILLE	16		16
TOTAL	500	4	474

LA PREVENTION DES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES PAR LE TRAITEMENT DE MAINS COURANTES INFORMATIQUES DÉCLARATIVES - MCID

Un certain nombre de personnes ne souhaitent pas déposer plainte et optent pour une simple déclaration auprès d'un service de police. Lorsque les faits présentent une certaine gravité, en règle générale, les fonctionnaires proposent aux victimes de porter plainte mais lorsque la personne est déterminée, le policier n'a pas d'autre choix que d'enregistrer une main courante déclarative. Si un certain nombre de ces situations sont ensuite adressées à France Victimes 31, avec l'accord de la victime, par le biais de la boîte mail dédiée, beaucoup ne font l'objet d'aucun traitement. Il s'agit principalement des situations enregistrées sous le code « garde d'enfant » dans la mesure où les injonctions légales font qu'aujourd'hui les violences conjugales ne peuvent plus donner lieu à de simples mains courantes déclaratives. Si la victime ne souhaite pas déposer plainte, les fonctionnaires vont prendre une simple audition et dresser un procès verbal de renseignement judiciaire qui sera transmis aux services du parquet.

La mission d'aide aux victimes du commissariat central qui procède tous les jours à l'extraction des MCIE afin de saisir France Victimes 31 des situations concernant la famille, a également accès au fichier des mains courantes déclaratives. Les situations faisant référence à un problème de violence au sein de la famille sont également extraites et transmises aux travailleurs sociaux de France Victimes 31 qui vont les traiter comme sont traitées les MCIE ou les orienter vers un professionnel de l'équipe pluridisciplinaire de France Victimes 31.

88 situations signalées par la Mission d'Aide aux Victimes

70 fiches traitées c'est-à-dire avec au minimum un contact téléphonique.

102 entretiens assurés

44 personnes suivis

Quelles situations et quel public ?

les victimes directes

- 83% sont des femmes
- 3% sont mineurs
- 86% sont victimes au sein de la famille dont :
 - 37% sont victimes dans le cadre du couple
 - 42% sont victime d'un ex
 - 21% sont victime dans le cadre de la famille hors relation de couple

Nature des infractions

100% des infractions concernaient des atteintes aux personnes.

Autre atteintes aux personnes	11
Abandon de famille	2
Harcèlement	3
Menaces, injures	18
Non représentation d'enfant	1
Viol	2
Violences volontaires	33

✓ Age et sexe des publics

83% des personnes aidées sont des femmes.

Ages	Femmes	Hommes	Total
Moins de 13 ans	1		1
13 à moins de 15ans	1		1
15 à moins de 18ans			

18 à 25 ans	2		2
26 à 35 ans	26	4	30
36 à 45 ans	12	1	13
46 à 55 ans	11	5	16
56 à 65 ans	3	2	5
Plus de 65 ans	2		2
TOTAL	58	12	70

✓ *Infractions au sein de la famille*

Cadre de l'infraction et sexe

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Autre atteintes aux personnes -8	2F	5F	1F
Viol -2	1F	1F	
Abandon de famille -2	2F		
Non représentation d'enfant -1		1F	
Harcèlement -3		3F	
Menaces, injures -15	3F 2H	6F 1H	3F
Violences volontaires -29	8F 4H	6F 2H	6F 3H
TOTAL -60	22	25	15

48% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

16% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 88% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées.

La protection de l'enfance :

A noter que **62 enfants ont été exposés à la violence** dans les situations traitées (familles de 1 à 6 enfants).

Les personnes vulnérables :

2 situations de violences sur personnes vulnérables, vulnérabilité liée :

- 2 à la grossesse

Diligences

Un certain nombre de diligences ont été effectuées dans l'intérêt des victimes.

Par diligences, il faut entendre prises de contact avec les différents partenaires pour une prise en charge conjointe et/ou passage de relais.

A noter que 1% des situations étaient connues des services sociaux contactés.

Autre dispositif ou institutions	2
Autre service judiciaire	3
Foyer d'hébergement	1
Police nationale	6
Structure d'hébergement	2
Service social	5
TOTAL	19

A noter que des diligences auprès des partenaires peuvent être faites même s'il n'y a pas eu de contact direct avec la victime, dans la mesure où la situation le nécessite, notamment lorsqu'il y a des enfants mineurs au foyer.

Orientation

Une orientation est en règle générale proposée aux personnes, libre à elles de suivre ces propositions.

- 7 vers les psychologues de France Victimes 31
- 5 vers les juristes de France Victimes 31
- 15 vers les travailleurs sociaux de France Victimes 31
- 2 vers des associations spécialisées
- 7 vers un avocat
- 6 vers les services sociaux
- 2 vers un médecin psychiatre
- 1 vers la psychologue de la police
- 1 vers un médecin traitant
- 1 vers un psychologue libéral
- 1 vers un CCAS
- 1 vers un CMPP
- 3 vers la police nationale
- 2 vers "autre"
- 2 vers aucun

Rayonnement territorial

100% des victimes résidaient dans une commune de la compétence de la zone police.

50% des victimes résidaient à Toulouse.

100% des victimes, soit 70 personnes, résidaient dans une ville de la métropole (Toulouse compris), en bleu dans le tableau.

COMMUNES	TOTAL	SICOVAL	Toulouse métropole
BLAGNAC	14		14
COLOMIERS	9		9
TOULOUSE	35		35
TOURNEFEUILLE	12		12
TOTAL	70		70

LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

707 personnes ont été prises en charge par les psychologues durant l'année 2023, ce qui a donné lieu à **1946 entretiens**.

Pour mémoire, 663 personnes avaient été reçues en 2022 et 1721 entretiens avaient été assurés. L'activité des psychologues est en augmentation de 6% par rapport aux personnes reçues et de 12% par rapport aux entretiens.

69% des victimes reçues avaient porté plainte dès le premier rendez-vous.

Le soutien psychologique a été assuré par Madame Sonia RUSIBANE, Madame Charlotte BOURLARD, Madame Anaïs SAUBESTY et Madame Juliette CALLEAU dans le cadre du remplacement de Madame Mylène KEROUANTON. Seule Madame BOURLARD intervient sur la base d'un temps plein.

Les permanences sont assurées au siège de l'association. Dans le cadre des saisines spécifiques (victimes gravement traumatisées, saisines nationales) les psychologues peuvent exceptionnellement se déplacer.

588 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi, soit 83% des personnes qui ont sollicité spontanément les psychologues ou ont été orientées vers elles.

✓ *Les personnes aidées*

Sur les **707 victimes** reçues : **577 étaient des femmes**, soit 82% des personnes victimes, **130 étaient des hommes**, soit 18% des personnes victimes et **109 étaient des mineurs**, soit 15% des victimes.

Age des personnes reçues

Récapitulatif AGE/ SEXE

	Femmes	Hommes	Total
Moins de 13	42	33	75
13 à – de 15	16	4	20
15 à – de 18	9	5	14
18 à 25	84	13	97
26 à 35	137	19	156
36 à 45	150	22	172
46 à 55	95	21	116
56 à 65	31	11	42
+ de 65	13	2	15
Total	577	130	707

Nature des infractions

Les personnes reçues par les psychologues en 2023 ont toutes été victimes d'infractions pénales :

- 658 victimes d'atteinte à la personne
- 31 victimes d'atteinte aux biens
- 18 victimes d'accident de la circulation

Atteintes aux personnes

Agression sexuelle	62
Autres atteintes aux personnes	23
Blessures involontaires	3
Harcèlement (autre que sexuel)	43
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	2
Homicide volontaire	18
Menaces, injures	34
Viol	106
Violences volontaires	366
Infraction au droit du travail (hors accident du travail)	1

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	9
Autres atteintes aux biens	4
Destruction / dégradation	5
Vol aggravé	8
Vol simple	5

Accidents de la circulation

Accident circu. Homicide/blessures involontaires	9
Dégâts matériels uniquement	1
Accident circu. Homicide/blessures involontaires & dégâts matériels	8

Cadre des infractions

- Infractions au sein de la famille :

439 personnes ont été victimes au sein de la famille, soit 62% des personnes prises en charge.

Nature	Couple	Couple séparé	Familial (hors couple)	Total
Abus de confiance, escroquerie	2			2
Autre agression sexuelle		2	30	32
Autre infraction			2	2
Autres atteintes aux biens			1	1
Autres atteintes aux personnes	1	2	1	4
Destruction, dégradation		3		3
Harcèlement (autre que sexuel)	4	16	2	22
Homicide volontaire	7	1	1	9
Menaces, injures	5	19	2	26
Viol	22	9	26	57
Violences volontaires	170	72	39	281
Total Résultat	211	124	104	439

Parmi les 366 situations de violences volontaires, 281 se situent dans le cadre des violences intrafamiliales, soit 77%.

68% des victimes de violences au sein de la famille avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

- [Cadre de l'infraction pour les victimes de viol](#)

57 victimes de viols :

- 22 dans le cadre du couple
- 9 dans le cadre du couple séparé
- 26 dans le cadre de la famille (hors relation de couple)

- [Cadre de l'infraction pour les victimes d'agression sexuelle](#)

30 victimes d'agressions sexuelles qui se sont toutes déroulées dans le cadre de la famille (hors relation de couple).

Origine de l'orientation

- [Orientation directe :](#)

Les victimes qui s'adressent à France Victimes 31 pour bénéficier d'un soutien psychologique ont été orientées par :

	Aide aux victimes
116 006 (plateforme téléphonique)	6
Autre services judiciaires	3
UMJ	69
Structure hospitalière	6
Service social	31
UAPED	1
Relation personnelle	48
Publicité média, internet, plaquette d'information	54
Police	199
Procureur de la République (art 41 du CCP)	77
Corps médical	12
Convention locale	11
France Victimes (conventions nationales)	21
Gendarmerie	54
Autre association	42
Autre	51
Bureau d'Aide aux Victimes (d'une autre AAV)	3
Mairie, collectivités territoriales	11
Non renseigné	3
Parquet	5
TOTAL	707

✓ Zoom sur les violences volontaires

Les **366 victimes** de violences volontaires représentent 52% des victimes reçues pour un soutien psychologique.

Les violences observées étaient majoritairement (60%) des violences au sein du couple

- 170 au sein d'un couple
- 72 au sein d'un couple séparé
- 39 au sein de la famille, hors relation de couple

✓ Zoom sur la prise en charge des mineurs

109 mineurs ont été reçus en 2023 par les psychologues de la structure (à partir de l'âge de 5 ans), soit 15% de l'activité des psychologues et 282 **entretiens** ont été réalisés.

Les infractions les plus fréquentes sont les violences volontaires (victimes et témoins de violences intrafamiliales), les agressions sexuelles et les viols.

Qualification	Autre	Couple	Couple séparé	Ets d'accueil	Familial (hors couple)	Total
Autre agression sexuelle (dont harcèlement sexuel)	3			2	10	15
Autre infraction	2					2
Autres atteintes aux personnes	2				1	3
Destruction, dégradation	1		1			2
Harcèlement (autre que sexuel)			2	3	2	7
Homicide /blessures involontaires	1					1
Homicide volontaire		1				1
Menaces, injures		2	4			6
Viol	4	2			8	14
Violences volontaires	6	17	14	1	20	58
Total Résultat	19	22	21	6	41	109

La moitié des mineurs reçus sont des victimes directes.

La majorité des situations ont été orientées par la police.

Orientation	TOTAL
Autre	11
Autre association	11
Convention locale	2
Corps médical	1
France Victimes (conventions nationales)	1
Gendarmerie	4
Mairie, collectivités territoriales	1
Non renseigné	1
Parquet	1
Police	36
Procureur de la République (art 41 alinéa 8 du CCP)	13
Publicité, média, internet, plaquette d'information	4
Relation personnelle	3
Service social	3
Structure hospitalière	3
UMJ	14
Total Résultat	109

Le responsable légal du ou des enfants ou un professionnel référent du (des) mineur(s) est reçu seul lors du premier entretien pour expliquer la situation.

Bien souvent, l'infraction concernée implique plusieurs membres de la même famille, impliquant les parents et les enfants. Dans ce cas, le parent lui aussi victime peut être suivi, s'il le souhaite, par une autre psychologue de la structure.

Les mineurs sont reçus dans un temps proche des faits, 57% dans les 3 mois qui ont suivis l'infraction.

Ancienneté des faits	TOTAL
Moins de 24 heures	1
Moins de 1 mois	21
De 1 mois à moins de 3 mois	40
De 3 mois à moins de 1 an	22
Plus d'un an	20
Non renseigné	5
Total Résultat	109

Un travail important en externe avec les partenaires (Maisons Des Solidarités, Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, tribunal...) est réalisé lors de ces prises en charge et en interne avec les travailleurs sociaux de FV31.

Dans le cadre de situations de violences en cours, un lien avec les instances de l'Enfance en danger est réalisé (Cellule de Recueil de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes, UHED).

✓ *Autres missions*

En plus des entretiens psychologiques, les psychologues du service assurent également d'autres missions.

- Diligences :

De manière générale, des situations communes à plusieurs professionnels nécessitent des temps d'échanges au sein de l'équipe (avec les juristes, les travailleurs sociaux, ou entre psychologues pour les suivis de plusieurs membres d'une même famille) et également en dehors de la structure, lors de diligences (appels téléphoniques le plus fréquemment) avec les partenaires.

Par exemple, dans les situations d'urgence, comme pour les VGT – réquisitions du procureur - la prise en charge nécessite des appels téléphoniques avec les collègues juristes qui reçoivent la saisine, avec la ou les victimes et leurs proches, avec la gendarmerie ou le service de police pour connaître le contexte ou avoir des informations pour contacter la victime (coordonnées de la personne à contacter,...).

- Assises :

Une supervision des accompagnants aux procès d'Assises a été mise en place. Un temps d'échange régulier en groupe est organisé tous les 2-3 mois pour permettre aux bénévoles des Assises d'échanger sur leur mission, de revenir sur les difficultés rencontrées et de mettre des mots sur les émotions liées à des procès dont la charge émotionnelle est souvent forte. Un temps d'échange téléphonique individuel est également possible pour les accompagnants quand cela est nécessaire.

A la demande des victimes, les psychologues peuvent être amenées à les accompagner lors des Assises.

- Saisines :

Dans le cadre de la démarche pro-active initiée par notre fédération nationale - France Victimes - et développée localement, il est régulièrement demandé aux psychologues, de prendre contact et de proposer une aide aux victimes signalées par le biais :

- **des fiches saisines 116 006**
- **des fiches saisines conventions nationales et locales** (Maïf, SNCF, Enfants disparus, Carrefour/Champion, Société Générale, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, LICRA, CEF/COREF)
- **des réquisitions du parquet :** victimes gravement traumatisées (VGT)

- Evénements exceptionnels :

En plus du suivi "classique" et quotidien, les psychologues reçoivent rapidement après les faits les victimes d'événements exceptionnels (attentats, fusillade dans un quartier, catastrophes naturelles). Ces événements concernent souvent des victimes qui nécessiteront, la plupart du temps, un nombre important d'entretiens psychologiques s'inscrivant dans la durée.

Dans le cadre de ces situations, un travail d'échange et d'orientation en lien avec les professionnels de la CUMP est réalisé.

- Séances EMDR :

Les psychologues de l'association ont intégré dans leur pratique des séances régulières d'EMDR avec les victimes. L'utilisation de cet outil reste à l'appréciation du psychologue.

- Attestations :

Les psychologues rédigent des attestations à la demande des victimes ou de leur avocat. Le but est de rendre compte des suivis psychologiques réalisés, d'observer leur état psychologique et d'attester de leur évolution au cours du suivi.

Ces écrits peuvent être ensuite utilisés par la personne pour ses démarches juridiques (lors d'un procès, d'une demande de dossier CIVI, pour les expertises médicales et psychologiques...)

- Formations :

Les psychologues de l'association participent régulièrement à des formations ou colloques afin d'approfondir leurs connaissances et/ou savoir faire. Le but étant de toujours proposer une pratique adaptée à la réalité du terrain et aux besoins des victimes rencontrées.

Elles sont également amenées à participer à des actions de sensibilisation auprès des partenaires.

- Temps d'échanges de pratique :

Les psychologues de l'association prennent, une fois par mois, un temps pour échanger autour de leur pratique professionnelle, de situations particulières et/ou de mises en place de nouveaux projets.

Ces temps sont nécessaires à la mise à distance des problématiques difficiles rencontrées au quotidien dans leur pratique.

Les psychologues de l'association organisent une fois par trimestre, des **rencontres inter-psychologues**. Ces rencontres ont pour objectif de réunir les psychologues partenaires prenant en charge les victimes de psychotraumatismes. Le but étant de mieux se connaître entre partenaires, de faire des orientations pertinentes, d'échanger sur les problématiques et les difficultés rencontrées et de créer des projets/outils communs. Suite à ces premières rencontres, un annuaire professionnel a été créé et diffusé entre les partenaires présents.

✓ **Nouvelles activités**

- Mise à disposition (MAD) et Evaluation Victimes (EVVI) :

Comme l'ensemble de l'équipe, les psychologues sont amenés à réaliser des MAD et des EVVI au nom de France Victimes 31.

- Supervision :

Supervision et échange des pratiques avec une collègue en demande d'approfondir ses connaissances pour la prise en charge du psychotraumatisme.

PERMANENCES A NIEL

1802 personnes ont été prises en charge par les juristes (1095) et les psychologues (707) durant l'année 2023, ce qui a donné lieu à **3514 entretiens** (1568 à caractère juridique et 1946 à caractère psychologique).

Les permanences à la Maison de Associations de Niel sont assurées tous les jours, sur rendez-vous. Cette permanence est également le lieu du siège de l'association.

Pour mémoire, 2149 personnes avaient été reçues en 2022 et 3990 entretiens assurés.

Sur les personnes aidées en 2023 :

- **1684 personnes avaient été victimes d'une infraction**
- **991 d'entre elles sont revenues dans le cadre d'un suivi**
- **118 personnes avaient un problème relevant de l'accès au droit**

Ce qui a donné lieu à :

- **3390 entretiens en aide aux victimes**
- **124 entretiens en accès au droit**

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 93% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023 et 96% par rapport au nombre d'entretiens.

✓ *Les personnes aidées*

Nature des infractions

1684 victimes nous ont sollicités en 2023, elles ont été victimes :

- 1429 atteintes à la personne
- 204 atteintes aux biens
- 51 accidents de la circulation

Atteintes aux personnes

Abandon de famille	1
Agressions sexuelles	101
Autres atteintes aux personnes	73
Blessures involontaires	13
Discrimination	5
Harcèlement	114
Homicide involontaire (hors accident voie publique)	3
Homicide volontaire	28
Menaces, injures	100
Non représentation d'enfant	2
Viol	179
Violences volontaires	808
Violences psychologiques	1
Infraction au droit du travail (hors accident du travail)	1

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	119
Autres atteintes aux biens	12
Destruction, dégradation	16
Vol aggravé	24
Vol simple	33

Accidents de la circulation

Dégâts matériels uniquement	7
Homicide/blessures involontaires	26
Homicide/blessures involontaires & dégâts matériels	18

1175 victimes (70%) avaient porté plainte avant d'être reçues à la permanence.

687 victimes (41%) sont venues à la permanence dans le mois qui a suivi l'infraction.

✓ Les infractions au sein de la famille

58% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 971 victimes concernées dont 855 étaient des femmes (88%) et 116 des hommes (12%).

- 462 infractions, soit 48%, ont eu lieu dans le cadre d'un couple
- 346 infractions, soit 36%, ont eu lieu dans le cadre d'un couple séparé
- 163 infractions, soit 17%, ont eu lieu dans le cadre de la famille, hors relation de couple

808 victimes de violences volontaires reçues en 2023 dont 583 avaient été victimes de violences conjugales (72%) et dont 55 au sein de la famille (7%).

68% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ Les dossiers suivis

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

991 victimes d'une infraction ont repris contact en vue d'un suivi de leur procédure ou pour obtenir des renseignements complémentaires ou mettre en place un soutien psychologique sur la durée, pour:

- 902 situations d'atteintes aux personnes
- 65 situations d'atteintes aux biens
- 24 accidents de la circulation

Atteintes aux personnes

Agressions sexuelles	61
Autres atteintes aux personnes	37
Blessures involontaires	7
Discrimination	1
Harcèlement	74
Homicide involontaire (hors accident voie publique)	2
Homicide volontaire	22
Menaces, injures	58
Viol	115
Violences volontaires	523
Violences psychologiques	1
Infraction au droit du travail (hors accident du travail)	1

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	25
Autres atteintes aux biens	7
Destruction, dégradation	6
Vol aggravé	18
Vol simple	9

Accidents de la circulation

Dégâts matériels uniquement	1
Homicide/blessures involontaires	9
Homicide/blessures involontaires & dégâts matériels	14

L'accès au droit

Depuis sa création, France Victimes 31 assure une mission d'accès au droit auprès des personnes rencontrant un problème dans leur vie quotidienne.

Il représente 7% des personnes aidées et 3.5% des entretiens assurés.

Les problèmes qui nous sont soumis relèvent de domaines très variés, toutefois le droit de la famille représente 50% des demandes.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Conflits de voisinage	3
Droit commercial et des Sociétés	3
Droit de la consommation	3
Droit de la famille et de la personnalité	59
Droit des assurances	6
Droit des successions	22
Droit du travail	2
Droit immobilier	4
Droit médical	1
Problème bailleur / locataire	8
Autre demande	5
TOTAL	118

✓ Informations téléphoniques

L'accueil physique et téléphonique est assuré à notre permanence principale par des bénévoles et une agent d'accueil salariée.

Dans la mesure du possible, chaque appel et la suite qui est donné, est consigné.

Si ces données ne sont pas exploitables dans la mesure où des fiches statistiques ne sont pas systématiquement remplies lors des informations téléphoniques, (manque de temps ou parfois de discipline), elles nous permettent d'avoir une idée du nombre réel de personnes qui sollicitent France Victimes 31.

6454 appels (6640 en 2022) qui ont donné lieu à :

- 1868 prises de rendez-vous ainsi qu'annulation-report-etc...
- 2321 informations sur l'aide aux victimes, l'accès au droit
- 1996 réorientations directes
- 269 autres

Ces chiffres sont à rajouter à notre activité globale.

L'origine de l'orientation vers la permanence de France Victimes 31

Les modalités d'orientation des personnes informées à la permanence du centre ville sont très diverses.

	Aide aux victimes	Accès au droit
116 006 (plateforme téléphonique)	13	
Autre	80	1
Autre AAV		3
Autre association	68	13
Autres services judiciaires	34	
Bureau d'Aide aux Victimes (d'une autre AAV)	6	
Convention locale	16	
Corps médical	15	
France Victimes (conventions nationales)	29	
Gendarmerie	146	4
J.A.P/S.P.I.P/Administration pénitentiaire	4	
Mairie, collectivités territoriales	27	4
Ministère de la Justice (SADJAV)	5	
Parquet	10	
Police	589	8
Pub/média/internet/plaquette d'info	99	30
Relations personnelles	87	26
Réquisition du Procureur de la République	227	
Service social	58	9
Services judiciaires		19
Structure hospitalière	10	1
UAPED	1	
Unité Médico Légale	139	
Non renseigné	21	
TOTAL	1684	118

PERMANENCE AU TRIBUNAL JUDICIAIRE

2902 personnes ont été informées par Madame CIET et Madame PALSEUR durant l'année 2023, ce qui a donné lieu à **4147 entretiens**.

Pour mémoire, 2909 personnes avaient été reçues en 2022 et 4864 entretiens assurés. Nous constatons donc une diminution d'environ 17% des entretiens.

Sur les 2902 personnes reçues en 2023 :

- 2887 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 15 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

1087 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 99,5% de notre activité par rapport au nombre de personnes aidées en 2023 et 99,6% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

✓ Les personnes aidées

Nature des infractions

2887 victimes ont été aidées en 2023 elles ont été victimes de :

1729 atteintes aux personnes

Abandon de famille	7
Agressions sexuelles	63
Autres atteintes aux personnes	164
Blessures involontaires	27
Harcèlement	82
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	1
Homicide volontaire	8
Menaces, injures	212
Non représentation d'enfant	3
Viol	21
Violences volontaires	1136
Infraction au droit du travail (hors accident du travail)	5

1023 atteintes aux biens

Abus de confiance/escroquerie	83
Autres atteintes aux biens	50
Destruction/dégradation	156
Vol aggravé	368
Vol simple	366

135 accidents de la circulation

Blessures/homicides involontaires	84
Blessures/homicides involontaires et dégâts matériels	30
Dégâts matériels uniquement	21

Les infractions dans le cadre de la famille représentent 27% des victimes aidées, soit 768 personnes :

- 421 victimes dans le cadre d'une relation de couple
- 235 victimes dans le cadre d'un couple séparé
- 112 victimes dans le cadre familial (hors relation de couple)

✓ Les dossiers suivis

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

1087 victimes d'une infraction ont repris contact, en vue d'un suivi de leur procédure ou pour obtenir des renseignements complémentaires.

750 situations d'atteintes aux personnes

Agressions sexuelles	27
Autres atteintes aux personnes	43
Blessures involontaires	11
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	1
Harcèlement	47
Homicide volontaire	2
Menaces, injures	67
Non représentation d'enfant	2
Infraction au droit du travail (hors accident du travail)	1
Viol	12
Violences volontaires	537

293 situations d'atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	37
Autres atteinte aux biens	13
Destruction, dégradation	49
Vol aggravé	117
Vol simple	77

44 accidents de la circulation

Homicide/blessures involontaires	25
Homicide/blessures involontaires et dégâts matériels	17
Dégâts matériels uniquement	2

L'ANCIENNETE DES FAITS

Les victimes s'adressent ou sont prises en charge par FV31 au sein du TJ à tout moment de la procédure. Toutefois, 33% d'entre elles sont informées et accompagnées dans le mois qui suit l'infraction.

Ancienneté des faits

Moins de 24h	126
Moins de 1 mois	829
De 1 mois à moins de 3 mois	217
De 3 mois à moins de 1 an	453
1 an et plus	266
Non déclaré	996

L'accès au droit

L'accès au droit représente moins de 0,5% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues au sein du bureau d'aide aux victimes du Tribunal Judiciaire.

ACCES AU DROIT	Personnes aidées
Droit de la famille	3
Conflit de voisinage	1
Droit des assurances	2
Droit des successions	2
Voies civiles d'exécution	3
Droit de la consommation	3
Autre demande	1
TOTAL	15

L'orientation des personnes reçues en 2023

Les modalités d'orientation des personnes reçues à la permanence du TJ :

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
116 006 plateforme tél nationale	2	
Autre association	3	
Bureau d'Aide aux victimes	4	
Fédération FV (conventions nationales)	2	
Convention locale	28	
Gendarmerie	49	
J.A.P / S.P.I.P / Administration pénitentiaire	1	
Ministère de la Justice (SADJAV)	5	
Parquet	4	
Police	141	
Procureur de la République – art 41CPP	2180	
Pub/média/internet/plaquette info	19	1
Relation personnelle	9	1
Service social	7	
Services judiciaires	210	13
Corps médical	2	
Structure hospitalière	1	
UMJ	113	
Autre	8	
Non renseigné	99	
TOTAL	2887	15

PERMANENCES À LA CONSULTATION DE MÉDECINE LÉGALE DE L'HÔPITAL RANGUEIL

919 personnes ont été informées par Mme BRUGGEMAN et Mme SALA durant l'année 2023, ce qui a donné lieu à **1081 entretiens**.

Pour mémoire, 1331 personnes avaient été reçues en 2022 et 1742 entretiens assurés.

Sur les 919 personnes aidées en 2023 :

- 919 personnes avaient été victimes d'un infraction
- aucune victime ne s'est présentée pour un problème d'ordre civil

242 personnes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 100% de notre activité de notre permanence à la consultation de l'Institut Médico-légal.

Les personnes aidées

Nature des infractions :

919 victimes nous ont sollicités en 2023, elles ont été victimes de :

- **907 atteintes à la personne**
- **8 atteintes aux biens**
- **4 accidents de la circulation**

Atteintes aux personnes

Agressions sexuelles	28
Autres atteintes aux personnes	15
Blessures involontaires	28
Harcèlement	94
Homicide volontaire	1
Menaces, injures	25
Viol	94
Violences volontaires	622

Atteintes aux biens

Abus de confiance, escroquerie	2
Autres atteintes aux biens	1
Vol aggravé	4
Vol simple	1

Accidents de la circulation

Homicide involontaire/blessures involontaires	2
Accident circu. Homicide/blessures involontaires & dégâts matériels	2

808 victimes (88%) avaient porté plainte avant d'être reçues à la permanence.

407 victimes (44%) sont venues à la permanence dans le mois qui suit l'infraction, dont 78 moins de 24h après l'infraction.

Les infractions au sein de la famille

72% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 663 victimes concernées dont 616 étaient des femmes (93%) et 47 des hommes (7%).

- 373 infractions, soit 56%, ont eu lieu dans le cadre d'un couple
- 230 infractions, soit 35%, ont eu lieu dans le cadre d'un couple séparé
- 60 infractions, soit 9%, ont eu lieu dans le cadre de la famille, hors relation de couple

78% des victimes de violences volontaires reçues en 2023 avaient été victimes de violences conjugales (516).

87% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

Les mineurs

Les mineurs peuvent être vus soit dans le cadre de la consultation du mercredi après-midi, soit dans le cadre de la consultation générale.

La consultation spécifique « mineurs » du mercredi après-midi

Depuis 1997, l'Institut Médico Légal a créé une consultation spécifique « enfants » le mercredi après-midi et ce, pour répondre à plusieurs objectifs :

- ne pas laisser les victimes mineures aux côtés des victimes majeures, lesquelles présentent souvent les stigmates des violences dont elles ont été victimes, ce qui peut être choquant pour des enfants.
- éviter aux mineurs de rater un cours, ce qui est souvent mal vécu par l'enfant qui a peur des questions de ses camarades sur le motif de son absence.
- disposer de suffisamment de temps pour préparer l'enfant à l'examen, notamment lorsqu'il s'agit d'un examen génital.

France Victimes 31 a été associé à cette consultation spécifique mineurs, dès sa création.

86 mineurs ont été reçus en 2023.

Infractions	Moins de 13 ans	13 ans à 15 ans	15 ans à 18 ans
Autre agression sexuelle	11	2	5
Autre infraction	1	1	
Blessures involontaires	1	1	
Harcèlement			2
Viol	6	5	11
Violences volontaires	13	6	20
Vol aggravé			1
Total général	32	15	39

51 mineurs (59%) avaient été victimes dans le cadre d'une infraction intra familiales.

Cadre VIF

Qualification	Couple	Couple séparé	Familial (hors couple)
Autre agression sexuelle			11
Autre infraction			2
Harcèlement		1	
Blessures involontaires			1
Viol	3		6

Violences volontaires	8	5	14
Total Résultat	11	6	34

Les dossiers suivis

Nature des infractions en matière de dossiers suivis

242 personnes ont repris contact avec nous pour un complément d'information, elles avaient presque toutes été victimes d'atteintes à la personne et surtout de violences volontaires.

Atteintes aux personnes

Agressions sexuelles	2
Autre infraction	4
Blessures involontaires	3
Harcèlement	20
Homicide volontaire	1
Menaces, injures	13
Viol	19
Violences volontaires	175

Atteintes aux biens

Vol aggravé	1
Atteintes aux biens	1
Abus de confiance, escroquerie	1

Accidents de la circulation

Accident circu. Homicide/blessures involontaires & dégâts matériels	2
---	---

L'origine de l'orientation vers la permanence de France Victimes 31

Les modalités d'orientation des personnes reçues à la permanence de France Victimes 31 sont principalement les autres professionnels intervenants au sein de l'IML et les fiches de liaison gendarmerie (convention locale).

	Aide aux victimes	Accès au droit
116 006 plateforme téléphonique	1	
Autre	5	
Autre association	4	
Convention locale	8	
Conventions nationales	1	
Gendarmerie	22	
Mairie	1	
Parquet	1	
Police	86	
Procureur de la Rép (Art 41du CPP)	59	
Pub/média	14	
Relations personnelles	2	
Services judiciaires	3	
Service social	7	
Structure hospitalière et corps médical	1	
Unité Médico Légale	704	
TOTAL	919	0

PERMANENCE AU COMMISSARIAT CENTRAL

477 personnes ont été informées par Madame SOUIAI durant l'année 2023, ce qui a donné lieu à **757 entretiens**.

Pour mémoire, 557 personnes avaient été reçues durant l'année 2022 et 863 entretiens assurés.

Sur les 477 personnes aidées en 2023 :

- 475 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 2 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

245 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 99,5% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023 ainsi que 99,7% par rapport aux nombres d'entretiens assurés.

✓ Les personnes aidées

Nature des infractions

475 victimes ont sollicité France Victimes 31 à la permanence au sein du commissariat central, elles ont été victimes pour 452 d'entre elles d'atteintes à la personne et pour 23 d'entre elles d'atteintes aux biens.

452 Atteintes à la personne

Abandon de famille	1
Agression sexuelle	13
Autres atteintes aux personnes	17
Blessures involontaires	1
Discrimination	1
Harcèlement	32
Homicide volontaire	4
Menaces/injures	44
Non représentation d'enfant	2
Viol	44
Violences volontaires	293

23 Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	3
Autres atteintes aux biens	3
Destruction/dégradation	9
Vol aggravé	3
Vol simple	5

55% des victimes avaient porté plainte avant d'être reçues à la permanence.

✓ Les infractions au sein de la famille

79% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 378 victimes concernées dont 353 étaient des femmes et 25 des hommes.

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Abandon de famille -1	1		
Agression sexuelle -5			5
Autre infraction -4	1	3	
Autres atteintes aux personnes -3	1	1	1
Harcèlement -22		18	4
Homicide volontaire -3		2	1
Menaces, injures -43	14	20	9
Non représentation d'enfant -2		2	
Viol -22	10	2	10
Violences volontaires -265	168	69	28
Abus de confiance, escroquerie -1			1
Destruction/dégradation -5	2	2	1
Autres atteintes aux biens -1		1	
Vol simple -1			1
TOTAL -378	197	120	61

70% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

55% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 90% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées au sein du commissariat Central.

✓ Les dossiers suivis

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

245 victimes ont repris contact en vue du suivi de leur procédure ou pour avoir des renseignements complémentaires :

Agression sexuelle	5
Autre infraction	3
Autres atteintes aux personnes	3
Blessures involontaires	1
Harcèlement	21
Homicide volontaire	4
Menaces, injures	15
Viol	21
Violences volontaires	166
Vol simple	1
Vol aggravé	1
Abus de confiance/escroquerie	1

Destruction/Dégradation	2
Autres atteintes aux biens	1

L'accès au droit

L'accès au droit représente 0,4% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues au sein du commissariat central.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Autre demande	1
Droit de la famille et de la personnalité	1
TOTAL	2

Rayonnement territorial

La majorité des personnes qui nous ont sollicités résident à Toulouse (80%) ou dans les communes limitrophes. 85% des personnes résident en zone police.

Lieu de residence	Aide aux victimes	Accès au droit
Albi	2	
Aucamville	4	
Aussonne	1	
Balma	2	
Beauzelle	1	
Blagnac	4	
Bouloc	1	
Bruguières	2	
Cahors	1	
Castanet-Tolosan	2	
Castelginest	2	
Castres-Gironde	1	
Caubiac	1	
Colomiers	10	
Fauga (Le)	1	
Fenouillet	1	
Fonsorbes	1	
Frouzins	1	
Gaillac-sur-Garonne	2	
Gratentout	1	
Grès (Le)	1	
Isle-Jourdain (L')	1	
Lapeyrouse-Fossat	1	
Launaguet	3	
Léguévin	1	
Lespinasse	1	
Lherm	1	
Limoges	1	
Lyon	1	
Magdelaine-sur-Tarn (La)	1	
Marseilles	1	
Monès	1	

Montastruc-la-Conseillère	1	
Montauban	1	
Montlaur	1	
Muret	3	
Nailloux	1	
Noé	1	
Non renseigné	9	
Plaisance du Touch	3	
Ramonville Saint Agne	2	
Revel	1	
Rodez	1	
Saint-Alban	2	
Saint-Jean	1	
Saint-Orens-de-Gameville	1	
Toulouse 31000	127	1
Toulouse 31100	49	
Toulouse 31200	92	1
Toulouse 31300	27	
Toulouse 31400	49	
Toulouse 31500	38	
Tournefeuille	7	
Union (L')	1	
Villeneuve-d'Olmes	1	
Villeneuve-Tolosane	1	
TOTAL	475	2

L'origine de l'orientation vers la permanence

Les modalités d'orientation des personnes reçues à la permanence du commissariat de central sont très diverses, cependant 62% des personnes ont été orientées par les services de police.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Autre	13	
Autre association	22	
Convention locale	1	
France victimes (convention nationale)	3	
Corps médical	1	
116 006 (plateforme téléphonique)	2	
Gendarmerie	11	
Mairie, collectivités territoriales	1	
Police	286	1
Procureur de la République – art 41CPP	26	
Parquet	2	
Pub/Media/internet/plaquette info	6	
Relation personnelle	18	1
Service social	38	
Autres services judiciaires	3	
Structure hospitalière	3	
Unité Médico Légale	13	
Non renseigné	26	
TOTAL	475	2

PERMANENCE AU COMMISSARIAT BELLEFONTAINE

242 personnes ont été informées par Madame DUARTE et Madame DANO durant l'année 2023, ce qui a donné lieu à **301 entretiens**.

Pour mémoire, 206 personnes avaient été reçues durant l'année 2022 et 282 entretiens assurés.

Cette permanence était assurée depuis sa création sur la base d'un mi-temps. En octobre 2011, ces permanences ont été réduites au prorata de la baisse des financements FIPD et nous n'intervenons plus que trois demi-journées par semaine.

En 2013, nous avons bénéficié de nouveau de subventions du FIPD qui nous ont permis d'augmenter notre temps de présence à quatre demi-journées.

Sur les 242 personnes aidées en 2023 :

- 240 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 2 personnes est venue pour un problème d'ordre civil

79 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 99% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023 ainsi que 99,3% par rapport aux nombres d'entretiens assurés.

✓ *Les personnes aidées*

Nature des infractions

240 victimes ont sollicité France Victimes 31 à la permanence au sein du commissariat de Bellefontaine, elles ont été victimes pour 229 d'entre elles d'atteintes à la personne et pour 11 d'entre elles d'atteintes aux biens.

229 Atteintes à la personne

Abandon de famille	1
Autre agression sexuelle	3
Autres atteintes aux personnes	9
Harcèlement	17
Menaces/injures	45
Non représentation d'enfant	1
Violences volontaires	153

11 Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	2
Autres atteintes aux biens	1
Destruction, dégradation	8

36% des victimes avaient porté plainte avant d'être reçues à la permanence.

✓ Les infractions au sein de la famille

94% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 225 victimes concernées dont 209 étaient des femmes et 16 des hommes.

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Autre infraction -1		1	
Abandon de famille -1	1		
Autre agression sexuelle -3	1	1	1
Autres atteintes aux personnes -1		1	
Destruction, dégradation -7	4	2	1
Harcèlement -17	2	13	2
Menaces, injures -45	18	14	13
Non représentation d'enfant -1		1	
Violences volontaires -147	87	32	28
TOTAL -225	113	65	47

65% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

35% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 96% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées au sein du commissariat de Bellefontaine.

✓ Les dossiers suivis

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

79 victimes ont repris contact en vue du suivi de leur procédure ou pour avoir des renseignements complémentaires :

Autre agression sexuelle	3
Autres atteintes aux personnes	5
Harcèlement	5
Menaces, injures	11
Violences volontaires	51
Non représentation d'enfant	1
Abus de confiance, escroquerie	1
Destruction, dégradation	2

L'accès au droit

L'accès au droit représente 0,8% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues au sein du commissariat de Bellefontaine.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Droit de la famille et de la personnalité	2
TOTAL	2

Rayonnement territorial

La majorité des personnes qui nous ont sollicités résident à Toulouse (71%) ou dans les communes limitrophes. 92% des victimes reçues résidaient en zone police.
23,5% des personnes résident dans une commune de la Métropole, hors Toulouse.

Lieu de residence	Aide aux victimes	Accès au droit
Aucamville	1	
Blagnac	15	
Bonnières-sur-Seine	1	
Bordeaux	1	
Bruguières	1	
Colomiers	24	
Cornebarrieu	3	
Cugnaux	1	
Lyon	1	
Montauban	1	
Montlaur	1	
Muret	1	
Non renseigné	4	
Paris	1	
Saint-Alban	1	
Saint-Cyprien	1	
Saint-Loup-Cammas	1	
Toulouse 31000	34	
Toulouse 31100	78	2
Toulouse 31200	18	
Toulouse 31300	24	
Toulouse 31400	8	
Toulouse 31500	8	
Tournefeuille	11	
TOTAL	240	2

L'origine de l'orientation vers la permanence

Les modalités d'orientation des personnes reçues à la permanence du commissariat de Bellefontaine sont très diverses mais restent principalement des orientations faites par les fonctionnaires de police.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Autre	3	
France victimes (convention nationale)	2	
Gendarmerie	5	
Service social	8	
Service judiciaire	1	
Police	204	2
Procureur de la République – art 41CPP	9	
Pub/Media/internet/plaquette info	2	
Relation personnelle	2	
UMJ	3	
Non renseigné	1	
TOTAL	240	2

LES ACTIONS DE PROXIMITÉ LES PERMANENCES DANS LES QUARTIERS

257 personnes ont été informées par Madame PICHON durant l'année 2023, ce qui a donné lieu à **260 entretiens**.

Pour mémoire, 224 personnes avaient été reçues durant l'année 2022 et 227 entretiens assurés.

Dans le cadre de son action de proximité, France Victimes 31 assure des permanences dans les quartiers de Bellefontaine, de Bagatelle/La Faourette/Papus et d'Empalot.

Les permanences physiques hebdomadaires à Bellefontaine ont lieu dans les locaux du centre social.

A la suite de problèmes techniques, les permanences Bagatelle Lafaourette Papus sont des permanences téléphoniques. Si besoin, un rendez-vous physique est proposé à la Maison de Justice et du Droit de Reynerie.

La permanence assurée à la Maison de la citoyenneté d'Empalot a été fermée dès l'installation du siège de FV31 dans ses nouveaux locaux puisque qu'ils sont au sein même de ce quartier. Les habitants d'Empalot sont désormais reçus à la permanence du siège.

Sur les 257 personnes aidées en 2023 :

- 127 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 130 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

36 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

✓ *Les personnes reçues*

L'aide aux victimes représente 49% des personnes qui ont sollicité les permanences de proximité et 50% des entretiens assurés en 2023.

Nature des infractions

127 personnes ont été victimes d'une infraction pénale et sont venues s'informer sur leurs droits dans les permanences de quartiers :

- 109 situations d'atteintes à la personne
- 12 situations d'atteintes aux biens
- 6 situations accidents de la circulation

Atteintes aux personnes

Blessures involontaires	1
Abandon de famille	3
Agression sexuelle	1
Autres atteintes aux personnes	10
Harcèlement	7
Menaces/injures	8
Non représentation d'enfant	8
Viol	6
Violences volontaires	62
Homicide volontaire	3

Atteintes aux biens

Abus de confiance/escroquerie	8
Vol simple	2
Vol aggravé	2

Accidents de la circulation

Homicide/blessures involontaires/dégâts matériels	1
Homicide/blessures involontaires	2
Dégâts matériels uniquement	3

50% des victimes avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous.

✓ Les infractions au sein de la famille

49% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 64 victimes concernées dont 53 étaient des femmes et 11 des hommes.

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Autre atteinte aux personnes -3		3	
Abandon de famille -2		2	
Agression sexuelle -1			1
Harcèlement -1	1		
Menaces, injures -8		6	2
Non représentation d'enfant -6		6	
Homicide volontaire -1			1
Viol -3		1	2
Violences volontaires -39	31	5	3

61% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

39% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 63% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées au sein des permanences de quartiers.

✓ Les dossiers suivis

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

36 victimes ont repris contact en vue du suivi de leur procédure ou pour avoir des renseignements complémentaires :

- 35 situations d'atteintes à la personne
- 1 situation d'atteintes aux biens

L'accès au droit

L'accès au droit représente 51% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues dans les permanences de proximité.

	Personnes reçues
Droit de la famille	124
Droit des étrangers	2
Droit des assurances	1
Droit médical	2
Problème bailleur/locataire	1
TOTAL	130

A noter que 95% des demandes sont relatives au droit de la famille.

Rayonnement territorial

54% des personnes reçues dans les permanences de proximité résidaient à Toulouse.
 Pour ces dernières 46% des résidents de Toulouse habitaient dans un quartier prioritaire.
 Ces permanences offrent un réel service de proximité et répondent ainsi aux besoins et aux attentes de la population.

L'origine de l'orientation vers les permanences dans les quartiers

Les modalités d'orientation des personnes reçues dans les permanences de France Victimes 31 au sein aux quartiers sont très diverses.

	Aide aux victimes	Accès au droit
Autre association	4	
Autre	48	87
Gendarmerie	2	
Police	12	
Procureur de la République	4	
Pub/média/internet/plaquette info	33	11
Relations personnelles	3	8
Services judiciaires	3	19
Service social	12	5
Unité médico judiciaire	6	
TOTAL	127	130

PERMANENCE A LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT REYNERIE

707 personnes informées à la MJD du Grand Mirail, par Madame PICHON durant l'année 2023, ce qui a donné lieu à **779 entretiens**.

Pour mémoire, 708 personnes avaient été informées durant l'année 2022 et 783 entretiens assurés.

Madame Anne PICHON intervient à la MJD du Grand Mirail, sur la base de 80% de son temps plein.

Sur les 707 personnes aidées en 2023 :

- 390 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 317 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

112 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 55% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023 et 59% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

Nature des infractions

390 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2023, elles ont été victimes pour 332 d'entre elles d'atteintes à la personne, pour 41 d'entre elles d'atteintes aux biens et pour 17 d'entre elles d'accidents de la circulation.

Atteintes à la personne

Abandon de famille	4
Agression sexuelle	16
Autres atteintes aux personnes	48
Discrimination	1
Harcèlement	21
Homicide volontaire	4
Menaces/injures	34
Non représentation d'enfant	14
Viol	19
Violences volontaires	171

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	18
Autres atteintes aux biens	6
Destruction/dégradation	5
Vol aggravé	6
Vol simple	6

Accidents de la circulation

Homicide/blessures involontaires	13
Homicide/blessures involontaires/dégâts matériels	2
Dégâts matériel uniquement	2

58% des victimes avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ *Les infractions au sein de la famille*

48% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 187 victimes concernées dont 153 étaient des femmes et 34 des hommes.

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Abandon de famille -2		2	
Abus de confiance, escroquerie -1	1		
Autre agression sexuelle -4		1	3
Autres atteintes aux personnes -12	3	8	1
Discrimination -1		1	
Harcèlement -7	1	4	2
Menaces, injures -18	4	9	5
Non représentation d'enfant -12		12	
Viol -7	3		4
Violences volontaires -121	89	22	10
Vol aggravé -1		1	
Vol simple -1			1
TOTAL -187	101	60	26

65% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

58% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 71% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées au sein de la MJD Reynerie.

✓ *Les victimes suivies*

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

112 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information :

Autre agression sexuelle	4
Autres atteintes aux personnes	5
Harcèlement	4
Homicide volontaire	2
Menaces, injures	7
Non représentation d'enfant	2
Viol	5
Violences volontaires	74
Abus de confiance, escroquerie	3
Autres atteintes aux biens	1
Vol aggravé	1
Vol simple	1
Homicide/blessures involontaires	2
Homicide/blessures involontaires et dégâts matériels	1

L'ANCIENNETÉ DES FAITS

Les victimes s'adressent ou sont prises en charge par France Victimes 31 à tout moment de la procédure. La MJD est utilisée comme un lieu de réactivité, pour une information dans un temps très proche du moment de l'infraction (48% dans un délai de moins de 3 mois), mais aussi comme un lieu de proximité pour s'informer durant la procédure.

Ancienneté des faits

Moins de 24h	7
Moins de 1 mois	123
De 1 mois à moins de 3 mois	57
De 3 mois à moins de 1 an	70
1 an et plus	112
Non précisé	21

L'accès au droit

L'accès au droit représente 45% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Droit de la famille et de la personnalité	298
Droit des assurances	8
Droit des étrangers	1
Droit des successions	4
Droit médical	6
TOTAL	317

A noter que 94% des demandes sont relatives au droit de la famille.

L'activité d'accès au droit a donné lieu à 321 entretiens.

Rayonnement territorial

Cette permanence offre un service de proximité et répond ainsi aux besoins et aux attentes de cette population puisque la majorité des personnes qui nous ont sollicités, réside à Toulouse ou dans les communes limitrophes.

83% des personnes qui ont sollicité le France Victimes 31 résidaient dans une commune de Toulouse Métropole.

50% des personnes résidant à Toulouse habitaient dans le quartier politique de la ville (31100).

Les informations ci-après ne concernent que les communes dont les chiffres sont significatifs.

Les 57 communes n'appartenant pas à Toulouse Métropole (les communes de la Métropole sont en bleu dans le tableau) et dont un ou deux de leurs résidents seulement avaient sollicité la permanence de la MJD Reynerie, ne figurent pas dans ce tableau.

Lieu de résidence	Aide aux victimes	Accès au droit
Artigues-près-Bordeaux		1
Aucamville	4	
Aurignac	1	
Aussonne	1	2
Auterive	2	
Auzeville-Tolosane	2	
Balma	5	4
Bazièges		1
Beaumont-de-Lomagne	1	
Beauzelle	2	2
Bessières	1	

Blagnac	6	2
Boulogne-sur-Gesse		1
Brive-la-Gaillarde	1	
Bruguières	1	2
Cahors		1
Campsas	1	
Canals		1
Carbonne		1
Castanet Tolosan	5	5
Castelginest	2	2
Castelnau-d'Estrétefonds	1	2
Colomiers	4	8
Cornebarrieu	1	1
Couladère	1	
Cugnaux	7	11
Fonsorbes	1	1
Fontenilles	1	
Frouzins	1	1
Gagnac-sur-Garonne	1	
Garidech		1
Garric (Le)	1	
Gratentour		1
Grenade		2
Grisolles		1
Labarthe-sur-Lèze	1	
Labastidette	2	2
Labège		1
Lagardelle-sur-Lèze	1	1
Lamasquère	1	
Launaguet	3	4
Lavaur	2	
Léguévin	2	1
Lespinasse	3	
Lévignac		1
Magdelaine-sur-Tarn (La)	1	
Mondonville	1	1
Mons	1	
Montastruc-la-Conseillère		1
Montauban		2
Montauban-de-Luchon	1	
Montesquieu-Volvestre	2	
Montgaillard-Lauragais		1
Moulayrès	1	
Muret	9	4
Niort	1	
Nogaret	1	
Non renseigné		3
Ondes		1
Pau	1	
Péchabou	1	
Pechbonnieu		2
Perpignan	1	
Pibrac		2
Plaisance du Touch	3	4
Portet-sur-Garonne	3	3

Quint-Fonsegrives	3	
Ramonville-Saint-Agne	2	2
Roquesérière		1
Roquettes		2
Saint Alban		1
Saint Jean	1	1
Saint Jory		1
Saint-Junien-les-Combes	1	
Saint-Lys	2	
Saint Orens de Gameville	1	3
Salvetat-Saint-Gilles (La)	3	2
Seysses	2	
Toulouse 31000	34	12
Toulouse 31100	128	105
Toulouse 31200	26	27
Toulouse 31300	32	21
Toulouse 31400	31	25
Toulouse 31500	15	14
Tournefeuille	5	5
Union (L')	2	1
Verdun-sur-Garonne		1
Villeneuve Tolosane	6	3
TOTAL	390	317

L'orientation des personnes reçues en 2023

Les modalités d'orientation des personnes reçues à la permanence de la MJD Reynerie sont très diverses.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Autre association	10	1
Autre	18	9
Autres services judiciaires	6	
116 006 INAVEM	1	
Gendarmerie	8	
Mairie, collectivités territoriales	2	1
Parquet	6	
Police	73	
Procureur de la République	7	
Pub/média/internet/plaquette info	186	51
Relation personnelle	17	18
Service social	44	25
Services judiciaires		212
Unité Médico Légale	9	
Structure hospitalière	1	
Corps médical	1	
Non renseigné	1	
TOTAL	390	317

PERMANENCE A LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT NORD

400 personnes informées à la MJD Nord, par Madame CHELLE en 2023, ce qui a donné lieu à **472**

Pour mémoire, 308 personnes avaient été informées par Madame CHELLE en 2022 ce qui avait donné lieu à 383 entretiens.

Sur les 400 personnes aidées en 2023 :

- 248 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 152 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

126 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 62% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023 et 66% par rapport aux nombres d'entretiens assurés.

Nature des infractions

248 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2023, elles ont été victimes pour 179 d'entre elles d'atteintes à la personne, pour 46 d'entre elles d'atteintes aux biens et pour 23 d'entre elles d'un accident de la circulation.

Atteintes à la personne

Agression sexuelle	9
Autres atteintes aux personnes	14
Blessures involontaires	2
Harcèlement	19
Homicide volontaire	3
Menaces/injures	14
Viol	22
Violences volontaires	96

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	26
Destruction/dégradation	3
Vol aggravé	4
Vol simple	13

Accidents de la circulation

Homicide/blessures involontaires	10
Homicide/blessures involontaires et dégâts matériels	11
Dégât matériels uniquement	2

70% des victimes avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ Les infractions au sein de la famille

34,27% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 85 victimes concernées dont 78 étaient des femmes et 7 des hommes.

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Agression sexuelle -4			4
Autre infraction -2	1		1
Autres atteintes aux personnes -1		1	
Harcèlement -5		5	
Homicide volontaire -1			1
Menaces, injures -7	2	5	
Viol -10	3	1	6
Violences volontaires -50	27	19	4
Abus de confiance, escroquerie -3		2	1
Vol simple -2			2
TOTAL -85	33	33	19

59% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

66% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 52% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées au sein de la MJD Nord.

✓ *Les victimes suivies*

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

126 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information :

Blessures involontaires	2
Autre agression sexuelle	5
Autres atteintes aux personnes	7
Homicide volontaire	1
Menaces, injures	7
Harcèlement	7
Viol	14
Violences volontaires	56
Destruction/dégradation	3
Abus de confiance, escroquerie	6
Vol aggravé	3
Vol simple	4
Accident circul.homicide/blessures involontaires	3
Accident circul.homicide/blessures invol/dégâts matériels	7
Accident circul. dégâts matériels uniquement	1

L'ANCIENNETÉ DES FAITS

Les victimes s'adressent ou sont prises en charge par France Victimes 31 à tout moment de la procédure. La MJD est utilisée comme un lieu de réactivité, pour une information dans un délai de moins de 3 mois après l'infraction (41%).

Elle est également utilisée comme un lieu de proximité pour s'informer durant la procédure.

Ancienneté des faits

Moins de 24h	5
Moins de 1 mois	48
De 1 mois à moins de 3 mois	49
De 3 mois à moins de 1 an	62
1 an et plus	70
Non précisé	14

L'accès au droit

L'accès au droit représente 38% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Droit administratif	1
Droit de la consommation	2
Autre demande	1
Droit de la famille et de la personnalité	138
Droit des assurances	3
Droit des étrangers	3
Droit des successions	2
Droit pénal autre que victime	1
Problème bailleur/locataire	1
TOTAL	152

A noter que 91% des demandes sont relatives au droit de la famille.

L'accès au droit a donné lieu à 161 entretiens.

Rayonnement territorial

Même provisoire et avec une réduction du temps de permanence, cette permanence offre un service de proximité et répond ainsi aux besoins et aux attentes de cette population puisque la majorité des personnes qui nous ont sollicités, résident à Toulouse ou dans les communes limitrophes.

59% des personnes qui ont sollicité France Victimes 31 et qui résidaient à Toulouse habitaient dans le secteur 31200, à proximité de la MJD Nord provisoire.

82% des personnes qui ont sollicité France Victimes 31 résidaient dans une commune de Toulouse Métropole.

Les informations ci-après ne concernent que les communes dont les chiffres sont significatifs. Les 53 autres communes, n'appartenant pas à Toulouse Métropole (les communes de la Métropole sont en bleu dans le tableau), ne figurent pas dans ce tableau car un ou deux de leurs résidents seulement avaient sollicité la permanence de la MJD Nord.

Lieu de résidence	Aide aux victimes	Accès au droit
Arcachon	1	
Aucamville	3	5
Aureville		1
Aussonne	1	1
Auzeville-Tolosane	1	
Auzielle		1

Balma	3	1
Bessières	2	2
Béziers	1	
Blagnac	1	1
Blars	1	
Bondigoux	1	
Bouloc	1	
Brax		1
Bruguières	1	1
Castanet-Tolosan	1	
Castelginest	6	3
Castelmaurou	1	1
Castelnau-d'Estrétefonds	1	
Castéra (Le)	1	
Colomiers	1	1
Cugnaux		2
Escalquens		1
Fenouillet		4
Fonbeazard	2	2
Fonsorbes	1	
Fronton	3	1
Frouzins	1	
Gratentour		1
Grenade		1
Isle-Jourdain (L')	1	
Labastide-Saint-Sernin		1
Lalande-de-Pomerol		1
Lapeyrouse-Fossat	1	
Launaguet	4	1
Lavaur		1
Léguevin	2	
Léran	1	
Lescousse	1	
Lespinasse	1	2
Lévignac	1	
Lourdes		1
Luçon	1	
Magdelaine-sur-Tarn (La)	1	
Mazères		1
Merville	1	1
Montauban	1	
Montberon	1	1
Moutoulieu-Saint-Bernard	1	
Muret	1	1
Noé		1
Non renseigné	2	3
Pechbonnieu	2	1
Perpignan		1
Peyssies		1
Plaisance du Touch		1
Quint-Fonsegrives	1	

Rabastens		1
Ramonville Saint Agne	1	
Rodez	1	
Rouffiac-Tolosan		1
Saint-Alban	1	5
Saint-Geniès-Bellevue	1	
Saint-Jean	1	1
Saint-Jory	3	3
Saint-Orens-de-Gameville	1	1
Saint-Sauveur		1
Salvetat-Saint-Gilles (La)		2
Seilh	1	
Toulouse 31000	33	3
Toulouse 31100	13	7
Toulouse 31200	97	53
Toulouse 31300	7	3
Toulouse 31400	7	6
Toulouse 31500	17	10
Union (L')	1	2
Vacquières		1
Verfeil	2	
Villate	1	
Villemur-sur-Tarn	1	
Villeneuve-Tolosane		2
TOTAL	248	152

L'origine de l'orientation des personnes reçues en 2023

Les modalités d'orientation des personnes reçues à la permanence de la MJD Nord provisoire sont très diverses.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Autre	23	6
Autre association	9	1
Autre services judiciaire	17	
Bureau d'Aide aux Victimes (d'une autre AAV)	1	
Conventions locales	1	
INAVEM (conventions nationales)	1	
Gendarmerie	18	
Mairie		1
Police	61	3
Procureur de la République – art 41CPP	12	
Parquet	1	
Pub/média/internet/plaquette info	36	66
Relation personnelle	40	51
Service social	11	20
Services judiciaires		4
Structure hospitalière	3	
Corps médical	2	
UMJ	10	
Non renseigné	2	
TOTAL	248	152

PERMANENCE A LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE TOURNEFEUILLE

593 personnes informées à la MJD de Tournefeuille durant l'année 2023, ce qui a donné lieu à **636 entretiens**.

Pour mémoire, 691 personnes avaient été informées par Madame CASIMIRO durant toute l'année 2022 ce qui avait donné lieu à 735 entretiens.

Sur les 593 personnes aidées en 2023 :

- 231 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 362 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

78 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 39% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023 et 41% par rapport aux nombres d'entretiens assurés.

Nature des infractions

231 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2023, elles ont été victimes pour 192 d'entre elles d'atteintes à la personne, pour 30 d'entre elles d'atteintes aux biens et pour 9 d'entre elles d'accidents de la circulation.

Atteintes à la personne

Agression sexuelle	13
Abandon de famille	1
Autres atteintes aux personnes	15
Harcèlement	26
Homicide volontaire	1
Menaces/injures	26
Viol	9
Violences volontaires	101

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	14
Autres atteintes aux biens	1
Destruction/dégradation	3
Vol aggravé	2
Vol simple	10

Accidents de la circulation

Homicide/blessures involontaires et dégâts matériels	6
Homicide/blessures involontaires	1
Dégâts matériels uniquement	2

58% des victimes avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ Les infractions au sein de la famille

55% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 127 victimes concernées dont 105 étaient des femmes et 22 des hommes.

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Autre agression sexuelle -9	1		8
Autre infraction -2		2	
Autres atteintes aux personnes -8	3	2	3
Harcèlement -18	4	13	1
Menaces, injures -14	5	8	1
Viol -6	2	1	3
Violences volontaires -68	45	13	10
Vol simple -2			2
TOTAL -127	60	39	28

53% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

53% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 67% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées au sein de la MJD Tournefeuille.

✓ *Les victimes suivies*

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

78 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information :

Autres atteintes aux personnes	3
Autre agression sexuelle	3
Harcèlement	7
Menaces, injures	9
Violences volontaires	45
Viol	4
Abus de confiance, escroquerie	2
Autres atteintes aux biens	1
Destruction, dégradation	1
Vol aggravé	1
Vol simple	2

L'ANCIENNETÉ DES FAITS

Les victimes s'adressent ou sont prises en charge par FV31 à tout moment de la procédure et ce d'une manière relativement équilibrée entre moins de 3 mois après les faits (51,5%) et au-delà de 3 mois jusqu'à plus d'un an, le temps de la procédure.

La MJD est utilisée comme un lieu ressource dans la réactivité pour une information dans un temps proche du moment de l'infraction, comme dans la proximité du lieu de résidence.

Ancienneté des faits

Moins de 24h	2
Moins de 1 mois	62
De 1 mois à moins de 3 mois	55
De 3 mois à moins de 1 an	48
1 an et plus	47
Non déclaré	17

L'accès au droit

L'accès au droit représente 61% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Droit administratif	1
Droit bancaire	1
Droit immobilier	1
Droit de la consommation	3
Droit de la famille et de la personnalité	324
Droit des assurances	3
Droit des successions	13
Problème bailleur/locataire	2
Droit médical	3
Responsabilité civile	4
Voies civiles d'exécution	7
TOTAL	362

A noter que 90% des demandes sont relatives au droit de la famille. L'accès au droit a donné lieu à 375 entretiens.

Rayonnement territorial

Cette permanence offre un service de proximité et répond ainsi aux besoins et aux attentes de cette population puisque la majorité des personnes qui nous ont sollicités, réside à Tournefeuille ou dans les communes limitrophes.

59% des personnes qui ont sollicité France Victimes 31 résidaient dans une commune de Toulouse Métropole. Les informations ci-après ne concernent que les communes dont les chiffres sont significatifs. Les 75 communes n'appartenant pas à Toulouse Métropole (les communes de la Métropole sont en bleu dans le tableau) et dont un ou deux de leurs résidents seulement avaient sollicité la permanence de la MJD Tournefeuille, ne figurent pas dans ce tableau.

Lieu de résidence	Aide aux victimes	Accès au droit
Albi	1	
Argelès-sur-Mer	1	
Aucamville		1
Aussonne	1	6
Auterive	1	1
Bachos		1
Balma		1
Bastide-du-Salat (La)		1
Beaufort		1
Beauzelle	2	4
Bérat	1	1
Blagnac	12	3
Bonrepos-sur-Aussonnelle		1
Boussens		1
Brax	2	2
Brignemont		1
Burgaud (Le)		1
Cadours		3
Capens		1
Carbonne		1
Castanet-Tolosan	2	
Castelginest	1	

Castelnau-d'Estrétefonds	1	
Castelnaudary	1	
Colomiers	45	49
Cornebarrieu	2	2
Cox		1
Cugnaux	7	14
Eaunes	2	
Fenouillet	1	1
Fleurance	1	
Foix		1
Fonbeauzard		1
Fonsorbes	7	20
Fontenilles	1	4
Frouzins	4	9
Gaudès		1
Gimont		1
Grenade	1	2
Labarthe-sur-Lèze	1	
Labastidette	1	3
Lagardelle-sur-Lèze		3
Lamasquère		1
Lasserre-Pradère		2
Launaguet		1
Lauzerville		1
Lavernose-Lacasse	1	
Léguévin	6	12
Lévignac	3	
Lussan-Adeilhac		1
Menville		1
Merville	2	3
Mondonville		5
Montaigut-sur-Save		1
Montesquieu-Volvestre		1
Montlaur		1
Montrabé		1
Muret	3	6
Non renseigné		3
Orgueil		1
Pau	1	
Pechbusque		1
Pelleport		1
Pibrac	1	9
Pin-Balma		1
Pin-Justaret		2
Pinsaguel		2
Plaisance du Touch	16	30
Puymaurin		1
Puysségur		1
Quint-Fonsegrives		1
Revel		1
Rieumes		1
Roques		1
Roquesérière		1
Roquettes		1
Rouen		1

Saiguède	1	
Saint-Clar-de-Rivière	1	
Saint-Lys	3	8
Saint-Orens-de-Gameville		1
Saint-Puy	1	
Saint-Sauveur	1	
Sainte-Alvère		1
Sainte-Foy-de-Peyrolières	2	
Salvetat-Saint-Gilles (La)	4	12
Saubens		1
Seilh		1
Seissan		1
Seysses	3	6
Thil	1	
Toulouse 31000	4	
Toulouse 31100	12	14
Toulouse 31200	7	1
Toulouse 31300	7	7
Toulouse 31400	3	
Toulouse 31500	2	2
Tournefeuille	45	49
Valence		1
Venerque	1	
Verdun-sur-Garonne	1	
Vernet		1
Villeneuve Tolosane		17
TOTAL	231	362

L'orientation des personnes reçues en 2023

Les modalités d'orientation des personnes reçues à la permanence de la MJD de Tournefeuille sont très diverses.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
116 006 plateforme téléphonique	1	
Convention locale	3	
Corps médical	5	
Gendarmerie	21	
J.A.P/S.P.I.P/Administration pénitentiaire	1	
Mairie, collectivités territoriales	8	28
Ministère de la Justice	1	
Police	74	4
Procureur de la République – art 41CPP	14	
Pub/média/internet/plaquette info	41	168
Relation personnelle	32	82
Service social	15	58
Services judiciaires		12
Structure hospitalière	1	4
Unité Médico Légale	4	
Autre	6	4
Autre A.A.V		1
Autre association	2	1
Autres services judiciaires	2	
TOTAL	231	362

PERMANENCE DE L'UNION

93 personnes ont été informées à L'UNION, par Madame CHELLE durant l'année 2023 ce qui a donné lieu à **96 entretiens**.

Pour mémoire, 77 personnes ont été informées durant l'année 2022 et 88 entretiens.

Sur les 93 personnes aidées en 2023 :

- 56 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 37 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 60% des personnes aidées en 2023 et 58% des entretiens assurés.

Nature des infractions

56 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2023, ils ont été victimes pour 34 d'entre eux d'atteintes à la personne, pour 18 d'entre eux d'atteintes aux biens et pour 4 d'entre elles d'accidents de la circulation.

Atteintes aux personnes

Autre agression sexuelle	1
Autres atteintes aux personnes	3
Harcèlement	1
Viol	5
Violences volontaires	24
TOTAL	34

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	13
Destruction/dégradation	2
Vol aggravé	2
Vol simple	1
TOTAL	18

Accidents de la circulation

Homicide/blessures involontaires et dégâts matériels	2
Dégâts matériels uniquement	2
TOTAL	4

77% des victimes avaient portées plainte avant d'être reçu(e)s dans une de nos permanences.

✓ **Les infractions au sein de la famille**

14 victimes, soit 25%, ont été victimes d'une infraction au sein de la famille, elles étaient toutes des femmes.

- 7 au sein du couple
- 2 au sein d'un couple séparé
- 5 hors relation de couple

Qualification	Couple		Couple séparé		Familial (hors couple)		Total
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
Autre agression sexuelle					1		1
Viol					1		1
Violences volontaires	6	1	2		2		11
Vol aggravé					1		1
Total Résultat	6	1	2		5		14

36% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ *Les dossiers suivis*

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

18 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information.

Autres atteintes aux personnes	2
Viol	2
Violences volontaires	10
Abus de confiance/escroquerie	1
Vol aggravé	2
Dégâts matériels uniquement (AVP)	1

L'accès au droit

L'accès au droit représente 40% des personnes reçues durant l'année 2023.

ACCES AU DROIT	Personnes reçues
Droit de la famille et de la personnalité	11
Droit de la consommation	4
Droit du travail	3
Droit immobilier	1
Droit des assurances	3
Droit des successions	3
Conflit de voisinage	1
Problème bailleur/locataire	7
Droit administratif	2
Droit de la sécurité sociale	1
Autre demande	1
TOTAL	37

Rayonnement territorial

La majorité des personnes qui nous ont sollicités réside à L'Union (35%) ou dans les communes limitrophes. Ce lieu d'accueil offre un service de proximité et répond ainsi aux besoins et aux attentes de cette population.

VILLES	Aide aux Victimes	Accès au Droit
AUCAMVILLE	3	
BALMA	3	
BESSIERES		3
BOULOC	4	
CASTELMAUROU		1

CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	1	
COLOMIERS	1	
FONBEAUZARD	1	1
GARGAS	1	
GAURE	1	
GRATENTOUR	1	
LABASTIDE-SAINT-SERNIN	1	
LAPEYROUSE-FOSSAT	2	1
LAVALETTE	2	
MIREPOIX-SUR-TARN	1	
MONS	1	
MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	1	1
MONTJOIRE	1	
MONTRABE	2	
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	1	
SAINT-GENIES-BELLEVUE	1	
SAINT-JEAN	3	
SAINT-JORY	3	
SAINT-PIERRE	1	
SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE	1	
TOULOUSE 31000	1	
TOULOUSE 31100	1	2
TOULOUSE 31200		1
TOULOUSE 31400	1	
TOULOUSE 31500	2	
UNION (L')	7	26
VILLARIES		1
VILLEMUR-SUR-TARN	1	
TOTAL RESULTAT	56	37

L'orientation des personnes reçues en 2023

Les personnes reçues à la permanence de L'union ont été orientées principalement par des relations personnelles, preuve que le service est bien identifié.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Service social	3	9
UMJ	2	
Relation personnelle	10	18
Publicité / média (Internet, plaquette)	1	6
Police	7	
Procureur de la République (art 41 du CCP)	1	
Gendarmerie	15	
Mairie		3
Autre	9	
Autre association	2	
Autres services judiciaires	5	1
Convention locale	1	
TOTAL	56	37

PERMANENCE DE MURET

71 personnes ont été informées à MURET durant l'année 2023, ce qui a donné lieu à **72 entretiens**.

Pour mémoire, 65 personnes avaient été reçues en 2022 et 68 entretiens assurés.

Cette permanence a été mise en place en mars 2007. Elle est assurée par Madame Muriel CASIMIRO sur la base de demi-journées, le 1^{er} et 3^{ème} lundi après-midi de chaque mois de 14h00 à 17h00 au sein du pôle social.

Sur les 71 personnes aidées en 2023 :

- 66 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 5 personnes avaient un problème d'ordre civil

16 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 93% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023 et 93% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

✓ Les personnes aidées

Nature des infractions

66 personnes ont sollicité France Victimes 31, elles ont été victimes :

- **47 d'atteintes à la personne**
- **16 d'atteintes aux biens**
- **3 d'accidents de la circulation**

Agression sexuelle	2
Autres atteintes aux personnes	5
Blessures involontaires	2
Harcèlement	6
Homicide volontaire	2
Menaces, injures	5
Viol	7
Violences volontaires	18
Abus de confiance, escroquerie	14
Destruction dégradation	1
Vol aggravé	1
Accident circul.homicide/blessures involont/dégâts matériels	3

74% des victimes avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ Les infractions au sein de la famille

18% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 12 victimes dont 11 qui étaient des femmes et 1 des hommes.

Cadre de l'infraction et sexe

Infractions	Couple Conjoint/pacsé/concubin	Couple séparé	Familial Hors conjugal
Autres atteintes aux personnes -1	1F		
Viol -3			3F
Violences volontaires -8	5F 1H		2F
TOTAL RESULTAT	6F 1H		5F

58% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ Les victimes suivies

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

16 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information :

Blessures involontaires	2
Harcèlement	2
Menaces, injures	1
Viol	2
Violences volontaires	5
Abus de confiance, escroquerie	2
Vol aggravé	1
Accident circul.homicide/blessures involont/dégâts matériels	1

L'accès au droit

L'accès au droit représente 7% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes informées		
Droit de la famille et de la personnalité	2		
Droit immobilier	1		
Droit de la consommation	1		
Responsabilité civile	1		
TOTAL	5		

Rayonnement territorial

La majorité des personnes qui nous ont sollicités (65%) résident dans une commune de la CAM. 28% des personnes résident à Muret. Ce lieu d'accueil offre un service de proximité et répond ainsi aux besoins et aux attentes de la population du muretain.

	AV	AD
Auterive	2	
Castelnau-Picampeau	1	
Cazères	1	1
Eaunes	5	
Fauga (Le)	2	
Fonsorbes	2	
Forgues	1	
Frouzins	1	
Labarthe-sur-Lèze	5	
Labastidette	3	
Lafitte-Vigordane	1	
Lagardelle-sur-Lèze	1	

Longages	6	
Marquefave	1	
Montesquieu-Volvestre	1	
Muret	19	1
Poucharramet	1	
Rebique	1	
Rieumes		1
Rieux	1	
Roques		1
Roquettes	2	
Saint-Clar-de-Rivière	1	
Saint-Lys	1	
Saint-Sauveur	1	
Saint-Sulpice-sur-Lèze	2	
Seysses	3	
Toulouse 31000	1	
Vernet		1
Total Résultat	66	5

L'orientation des personnes reçues en 2023

L'origine de l'orientation des personnes reçues à la permanence de Muret est très variée. On peut toutefois s'étonner de n'avoir aucune orientation de la mairie.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Autres services judiciaires	5	
Gendarmerie	14	1
J.A.P / S.P.I.P / Administration pénitentiaire	1	
Mairie, collectivités territoriales	2	1
Procureur de la République – art 41CPP	8	
Pub/média/internet/plaquette info	13	
Relation personnelle	11	1
Service social	7	2
Structure hospitalière / corps médical	1	
UMJ	3	
Autre	1	
TOTAL	66	5

PERMANENCE DE COLOMIERS

81 personnes ont été informées à COLOMIERS durant l'année 2023, ce qui a donné lieu à **84 entretiens**.

Pour mémoire 68 personnes ont été informées en 2022, ce qui a donné lieu à 73 entretiens.

Cette permanence a été mise en place en mars 2013. Elle est assurée par Madame Muriel CASIMIRO le 1^{er} et 3^{ème} lundi matin et le 2^{ème} et 4^{ème} lundi après midi de chaque mois à la maison citoyenne de Saint-Exupéry.

Sur les 81 personnes aidées en 2023 :

- 74 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 7 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

12 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 91% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023 et 92% par rapport aux nombres d'entretiens assurés.

✓ *Les premières visites*

Nature des infractions

74 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2023, elles ont été victimes :

- 47 d'atteintes à la personne
- 23 d'atteintes aux biens
- 4 d'accidents de la circulation

Autre atteintes aux personnes	4
Agression sexuelle	2
Blessures involontaires	1
Harcèlement	7
Menaces, injures	5
Viol	3
Violences volontaires	25
Abus de confiance, escroquerie	16
Destruction dégradation	1
Vol aggravé	1
Vol simple	5
Dégâts matériels uniquement (AVP)	1
Accident circul.homicide/blessures involont et dégâts matériels	3

74% des victimes avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ *Les infractions au sein de la famille*

27% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 20 victimes concernées dont 16 femmes et 4 hommes.

Infractions	Couple Conjoint/Pacsé/concubin	Couple séparé	Familial Hors lien de couple
Autres atteintes aux personnes -1			1F
Harcèlement -2		2F	
Menaces, injures -3	1F	1F	1F
Violences volontaires -13	6F 1H	2F	2F 2H
Vol simple -1	1H		
Total -20	7F 2H	5F	4F 2H

60% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

70% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 52% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées.

✓ Les victimes suivies

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

12 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information :

Menaces, injures	1
Violences volontaires	9
Abus de confiance, escroquerie	2

L'accès au droit

L'accès au droit représente 9% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes reçues
Droit administratif	1
Droit de la consommation	3
Droit de la famille et de la personnalité	1
Problème bailleur/locataire	1
Voies civiles d'exécution	1
TOTAL	7

Rayonnement territorial

Un grand nombre de personnes qui nous ont sollicités réside à Colomiers (pour 40% d'entre elles). Ces permanences offrent un service de proximité et répondent ainsi aux besoins et aux attentes de la population.

Lieu de résidence	Aide aux victimes	Accès au droit
Aussonne	2	
Baziège	1	
Blagnac	2	
Bonrepos-sur-Aussonnelle	1	
Brax	1	
Colomiers	30	2
Cornebarrieu	2	
Fonsorbes	1	

Isle-Jourdain (L')	1	
Léguévin	10	1
Lévignac		1
Mervilla	1	
Merville	1	1
Mondonville	3	
Noé	2	
Non renseigné	1	
Pibrac	5	
Saint-Lys	1	
Saint-Paul-sur-Save	1	
Saint-Sauveur	1	
Salvetat-Saint-Gilles (La)	3	
Toulouse 31000	1	
Toulouse 31100	1	
Toulouse 31300	1	1
Tournefeuille	1	1
TOTAL	74	7

L'orientation des personnes reçues en 2023

Les modalités d'orientation des personnes reçues dans les permanences de Colomiers sont très diverses.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
116 006 (plateforme téléphonique)	3	
Autre	1	
Autre association	1	
Autres services judiciaires	1	
Gendarmerie	17	
J.A.P/S.P.I.P/Administration pénitentiaire	1	
Mairie, collectivités territoriales	6	4
Police	19	
Procureur de la République	3	
Pub/média/internet/plaquette info	16	1
Relation personnelle	4	1
Service social		1
Structure hospitalière/corps médical	1	
Unité Médico Légale	1	
TOTAL	74	7

PERMANENCE DE CUGNAUX

63 personnes ont été informées à la permanence de CUGNAUX durant l'année 2023, ce qui a donné lieu à **81 entretiens**.

Cette permanence a été mise en place en octobre 2013. Elle est assurée par Madame Camélia SERIAK un jeudi sur deux l'après-midi à la maison des solidarités.

Pour mémoire, 33 personnes avaient été reçues en 2022 et 33 entretiens assurés.

Sur les 63 personnes aidées en 2023 :

- 59 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 4 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

20 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 94% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023 et 95% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

Les personnes aidées

Nature des infractions

59 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2023, elles ont été victimes :

- 43 d'atteintes à la personne
- 16 d'atteintes aux biens

Autre agression sexuelle	2
Autres atteintes aux personnes	5
Discrimination	1
Harcèlement	7
Homicide volontaire	1
Menaces injures	6
Viol	4
Violences volontaires	17
Abus de confiance, escroquerie	15
Destruction, dégradation	1

46% des victimes avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ **Les infractions au sein de la famille**

40% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 21 femmes concernées et 2 hommes.

Cadre de l'infraction et sexe

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé Conjoint/ pacsé/ concubin	Familial (hors lien de couple)
Autre agression sexuelle -1			1F
Harcèlement -2	2F		
Menaces, injures -5	2F	2F	1F
Viol -2	1F	1F	
Violences volontaires -12	6F	3F 2H	1F
Abus de confiance, escroquerie -1			1F

On peut noter que 52% des victimes de violences volontaires avaient été victimes au sein de la famille.

57% des victimes avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

L'accès au droit

L'accès au droit représente 6% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Droit de la famille et de la personnalité	2
Droit des successions	1
Droit du travail	1
TOTAL	4

Rayonnement territorial

56% des personnes qui nous ont sollicités résident à Cugnaux. Ce lieu d'accueil offre un service de proximité et répond ainsi aux besoins et aux attentes de la population ainsi qu'à ceux des communes environnantes.

Lieux de résidence	Aide aux victimes	Accès au droit
Carbonne	1	
Cugnaux	31	4
Fonsorbes	2	
Fontenilles	2	
Frouzins	3	
Non renseigné	1	
Plaisance du Touch	2	
Portet sur Garonne	1	
Rieumes	1	
Roquettes	1	
Seysses	3	
Toulouse 31000	2	
Toulouse 31100	3	
Tournefeuille	1	
Vernet	1	
Villeneuve-Tolosane	4	
TOTAL	59	4

L'orientation des personnes reçues en 2023

Les personnes reçues à la permanence de Cugnaux ont été orientées principalement par la publicité faite par l'information par la ville.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Autre	1	
Autre association	2	
Autres services judiciaires	1	
Conventions nationales	1	
Mairie, collectivités territoriales	27	
Gendarmerie	13	
Police	5	
Service social	4	1
Services judiciaires		1
Publicité/média (internet, plaquette)		1
Relation personnelle		1
Corps médical	1	
UMJ	4	
TOTAL	59	4

PERMANENCE DE BLAGNAC

64 personnes ont été informées à BLAGNAC durant l'année 2023, ce qui a donné lieu à **68 entretiens**.

Pour mémoire, 49 personnes avaient été reçues en 2022 et 50 entretiens assurés.

Cette permanence a été mise en place en novembre 2016. Elle est assurée par Madame Muriel CASIMIRO le 1^{er} et 3^{ème} mercredi après midi de chaque mois, à l'Espace Famille.

Sur les 64 personnes aidées en 2023 :

- 60 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 4 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

19 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 94% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023 et 94% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

✓ *Les premières visites*

Nature des infractions

60 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2023, elles ont été victimes

- 42 d'atteintes à la personne
- 11 d'atteintes aux biens
- 7 d'accidents de la circulation

Autre agression sexuelle	3
Autres atteintes aux personnes	3
Harcèlement	6
Menaces injures	4
Non représentation d'enfant	1
Viol	3
Violences volontaires	22
Abus de confiance, escroquerie	5
Vol aggravé	1
Vol simple	5
Homicide/blessures involontaires	2
Homicide/blessures involontaires et dégâts matériels	2
Dégâts matériels uniquement	3
Total résultat	60

72% des victimes avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ *Les infractions au sein de la famille*

43% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 26 victimes concernées, dont 23 qui étaient des femmes et 3 des hommes.

Infractions	Couple Conjoint/Pacsé/concubin	Couple séparé	Familial (hors conjugal)	Total général
Autres atteintes aux personnes		1	2	3
Harcèlement	1	2		3
Menaces/injures		2		2
Non représentation d'enfant		1		1
Viol			1	1
Violences volontaires	10	3	3	16
Total général	11	9	6	26

73% des victimes de violences au sein de la famille avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ *Les victimes suivies*

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

19 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information :

Agression sexuelle	1
Autres atteintes aux personnes	1
Menaces, injures	3
Violences volontaires	10
Vol aggravé	1
Vol simple	2
Dégâts matériels uniquement	1
TOTAL	19

Le chiffre des entretiens peut paraître faible (68 entretiens pour 64 victimes) notamment en regard nombre des 19 situations suivies.

Il faut noter que ce chiffre est trompeur, il s'explique par le fait que les entretiens de suivi ont lieu dans une autre permanence proche, MJD Tournefeuille ou Colomiers, assurée par Mme CASIMIRO.

Cela permet aux victimes de ne pas avoir à attendre la prochaine permanence assurée à Blagnac. Dans ce cas là, si la situation est bien considérée comme un suivi de Blagnac l'entretien, lui, est enregistré dans la permanence dans laquelle il a eu lieu.

L'accès au droit

L'accès au droit représente 6% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes reçues
Droit administratif	1
Droit de la famille et de la personnalité	1
Droit médical	1
Problème bailleur/locataire	1
TOTAL	4

Rayonnement territorial

Les personnes qui nous ont sollicités, résident à Blagnac ou dans les communes limitrophes. Ces permanences offrent un service de proximité et répondent ainsi aux besoins et aux attentes de la population.

Lieux de residence	Aide aux Victimes	Accès au Droit
AUSSONNE	4	
BEAUZELLE	3	1
BERAT	1	
BLAGNAC	19	2
BONREPOS-RIQUET	1	
BOULOC	1	
COLOMIERS	2	
CORNEBARRIEU	4	
DAUX	1	
FENOUILLET	1	
GAGNAC SUR GARONNE	1	
GRAULHET	1	
GRENADE	2	
LAFITTE-VIGORDANE		1
MERENVIELLE	1	
MERVILLE	1	
MONDONVILLE	1	
MONTAIGUT-SUR-SAVE	1	
MURET	1	
Non renseigné	1	
SAINT-JORY	1	
SAINT-LYS	1	
SEILH	1	
TOULOUSE 31000	3	
TOULOUSE 31200	2	
TOULOUSE 31300	2	
TOURNEFEUILLE	3	
TOTAL	60	4

L'orientation des personnes reçues en 2023

Les modalités d'orientation des personnes reçues dans les permanences de Blagnac sont très diverses.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Autre	1	
Autre association	1	
Autres services judiciaires	4	
Convention locale	1	
Corps médical	1	
Gendarmerie	7	
Police	13	
Publicité, média, internet, plaquette d'information	17	1
Relation personnelle	5	
Réquisition du Procureur de la République	4	
Service social	2	1
Services judiciaires		1
Structure hospitalière	1	1
UMJ	3	
TOTAL	60	4

PERMANENCE DE PORTET SUR GARONNE

34 personnes ont été informées à Portet-sur-Garonne en 2023, ce qui a donné lieu à **34 entretiens**.

Une convention a été signée le 10 juillet 2017 et cette permanence a été mise en place le 4 octobre 2017. Elle est assurée par Madame Camélia SERIAK les 1^{er} et 3^{ème} mercredis après midi de chaque mois, au sein du CCAS Pierre de Coubertin.

Pour mémoire, 13 personnes avaient été reçues en 2022 et 13 entretiens assurés.

Sur les 34 personnes aidées en 2023 :

- 24 avaient été victimes d'infraction
- Aucune personne n'est venue pour un problème d'ordre civil

11 personnes sont revenues pour un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 100% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023 et 100% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

Les personnes aidées

Nature des infractions

34 personnes ont sollicité France Victimes 31, elles ont été victimes pour 21 d'entre elles d'atteintes à la personne, pour 12 d'entre elle d'atteintes aux biens et pour l'une d'entre elle d'accidents de la circulations.

Agression sexuelle	1
Autres atteintes aux personnes	5
Harcèlement (autre que sexuel)	3
Viol	2
Violences volontaires	10
Abus de confiance escroquerie	9
Vol simple	3
Accident circu. Homicide/blessures involontaires et dégâts matériels	1

47% des victimes avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ **Les infractions au sein de la famille**

50% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 17 victimes dont 16 femmes et 1 homme.

Cadre de l'infraction et sexe

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Abus de confiance, escroquerie -2		2F	
Agression sexuelle -1			1F
Autres atteintes aux personnes -1		1F	

Harcèlement -2		1F	1F
Homicide/blessures involontaires et dégâts matériels -1	1F		
Violences volontaires -9	6F 1H	1F	1F
Vol simple -1	1F		
Total résultat -17	8F 1H	5F	3F

On peut noter que 53% des victimes de violences volontaires avaient été victimes au sein de la famille.

47% des victimes intra familiales avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

Les dossiers suivis

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

11 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information.

Nature	Qualification	TOTAL
Atteintes aux biens	Abus de confiance, escroquerie	3
	Vol simple	1
Atteintes aux personnes	Harcèlement (autre que sexuel)	1
	Viol	1
	Violences volontaires	4
	Autres atteintes aux personnes	1
TOTAL		11

Rayonnement territorial

50% des personnes qui nous ont sollicités résident à Portet sur Garonne. Ce lieu d'accueil offre un service de proximité et répond ainsi aux besoins et aux attentes de la population ainsi qu'à ceux des communes environnantes.

Lieux de résidence	Aide aux Victimes	Accès au Droit
Carbonne	1	
Colomiers	1	
Cugnaux	3	
Escalquens	1	
Lacaugne	1	
Lagrâce-Dieu	1	
Montpellier	1	
Muret	1	
Non renseigné	1	
Pinsaguel	1	
Portet-sur-Garonne	17	
Roquettes	1	
Toulouse 31000	2	
Toulouse 31400	1	
Villeneuve-Tolosane	1	
Total	34	

L'orientation des personnes reçues en 2023

Les personnes reçues à la permanence de Portet sur Garonne ont été orientées principalement par la mairie ou les collectivités territoriales.

Orienté par	TOTAL
Autre	2
France victimes (conventions nationales)	1
Mairie, collectivités territoriales	18
Police	7
UMJ	2
Pub média internet plaquette d'information	1
TOTAL RESULTAT	34

PERMANENCE DE VILLENEUVE TOLOSANE

35 personnes ont été informées à VILLENEUVE TOLOSANE en 2023, ce qui a donné lieu à 40 entretiens.

Pour mémoire, 12 personnes avaient été reçues en 2022 et 12 entretiens assurés.

Cette permanence a été mise en place en septembre 2017. Elle est assurée par Madame Camélia SERIAK sur la base d'une demi-journée, le 3^{ème} mercredi matin de chaque mois, à la Maison des Solidarités de Villeneuve-Tolosane.

Sur les 35 personnes aidées en 2023 :

- 35 personnes avaient été victimes d'une infraction
- aucune personne n'est venue pour un problème d'ordre civil

13 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 100% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023 et 100% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

✓ Les personnes aidées

Nature des infractions

35 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2023, elles ont été victimes :

- 25 victimes d'atteintes à la personne
- 9 victimes d'atteintes aux biens
- 1 victime d'accident de la circulation

Menaces, injures	2
Autres atteintes aux personnes	3
Harcèlement	2
Blessures involontaires	2
Discrimination	1
Violences volontaires	12
Viol	3
Abus de confiance, escroquerie	7
Autres atteintes aux biens	1
Vol simple	1
Dégâts matériels uniquement	1
TOTAL	35

✓ Les infractions au sein de la famille

51% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, dont 17 femmes et 1 homme.

Cadre de l'infraction et sexe

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé Conjoint/ pacsé/ concubin	Familial (hors lien de couple)
Violences volontaires	5	4	
Autres atteintes aux personnes			1
Viol	1	1	
Menaces, injures			2
Harcèlement		2	
Abus de confiance, escroquerie		2	
TOTAL	6	9	3

8 personnes sur les 18 victimes de violences intra familiales, soit 44% avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 75% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées au sein de la permanence de Villeneuve Tolosane.

Les dossiers suivis

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

13 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information.

Violences volontaires	7
Blessures involontaires	2
Viol	1
Autre infraction	1
Abus de confiance, escroquerie	2
TOTAL	13

L'accès au droit

L'accès au droit représente 0% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2023.

Rayonnement territorial

	Aide aux victimes	Accès au droit
Cugnaux	1	
Frouzins	1	
Montgaillard-Lauragais	1	
Non renseigné	4	
Plaisance du Touch	1	
Seysses	1	

Toulouse 31300	1	
Toulouse 31400	1	
Villeneuve Tolosane	24	
TOTAL	35	

L'orientation des personnes reçues en 2023

L'origine de l'orientation des personnes reçues à la permanence de Villeneuve Tolosane est variée.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Convention locale	1	
UMJ	4	
Gendarmerie	4	
Mairie	17	
Police	3	
Service social	3	
Pub/média/internet/plaquette info	1	
Autre	2	
TOTAL	35	

TRAVAIL PARTENARIAL

- Réunion partenaire le 6 janvier 2023 pour les chiffres 2022 à la préfecture de Toulouse.
- Réunion partenaire à la préfecture de Toulouse le 10 février 2023.
- Réunion CLSPD de Villeneuve-Tolosane le 13 février 2023.
- Réunion partenariale pour les MJD le 2 mars 2023.
- Réunion pour l'observatoire sur le bilan social 2022 le 8 mars 2023.
- Participation à la réunion de l'ordre des médecins le 9 mars 2023.
- Réunion partenariat au CDAD pour l'assemblée générale le 13 mars 2023.
- Réunion partenariat avec l'UCRM le 15 mars 2023.
- Réunion partenaire avec le CISPDP pour le lancement du groupe concernant les violences conjugales le 21 mars 2023.
- Réunion partenaire avec la CUMP à l'hôpital de Purpan le 23 mars 2023.
- Rencontre partenaire de la cellule d'écoute du diocèse de Toulouse le 30 mars 2023.
- Rencontre partenaire de la CUMP le 31 mars 2023.
- Participation à l'observatoire départemental des violences faites aux femmes le 12 avril 2023.
- Participation à la réunion du conseil d'évaluation de 2021 et 2022 au centre pénitentiaire de Toulouse le 13 avril 2023.
- Participation au dispositif du relais mobile à Cugnaux le 18 avril 2023.
- Réunion partenaire "Rencontre Venise" par les psychologues de France Victimes 31 le 16 mai 2023.
- Participation au comité de pilotage "La nuit du droit" au tribunal judiciaire de Toulouse le 1er juin 2023.
- Réunion partenaire à la préfecture pour le CLAV sur les mineurs le 5 juin 2023.
- Participation à l'observatoire départemental des violences faites aux femmes concernant le nouveau dispositif de "Bon taxi" le 15 juin 2023.
- Réunion avec le comité de pilotage au CDAD pour la nuit du droit le 6 juillet 2023.
- Réunion partenaire pour l'exercice NOVI au stadium le 11 juillet 2023.
- Réunion de partenariat au tribunal judiciaire sur le bilan du protocole VV31 le 17 juillet 2023.
- Réunion régionale avec les associations France Victimes le 18 septembre 2023.
- Participation au groupe de travail CISPDP sur les violences conjugales et les violences sexistes le 21 septembre 2023.
- Réunion comité "ateliers pour lutter contre la pauvreté" le 25 septembre 2023.
- Réunion pour le COPIL TGD le 30 septembre 2023.
- Réunion pour la coordination des MJD le 16 octobre 2023.
- Réunion régionale de FV 31 à la cour d'appel de Toulouse le 18 octobre 2023.
- Participation au café débat du conseil départemental le 24 octobre 2023.
- Réunion plénière pour la Com VIF le 13 novembre 2023.
- Réunion partenaire sur les violences intrafamiliales à la mairie de Quint-Fonsegrives le 30 novembre 2023.

ACTIVITÉ DE FORMATION

INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'UNE FORMATION

Interventions d'un représentant de France Victimes 31 :

- Intervention concernant la sensibilisation sur les violences conjugales le 31 janvier, le 21 mars, le 12 avril, le 30 mai et le 14 décembre 2023 à l'école de police de Toulouse.
- Présentation de FV 31 et du fonctionnement de la médecine légale par rapport aux violences intrafamiliales aux étudiants assistants sociaux de l'ERASS le 16 février 2023.
- Formation sur le rôle de FV 31 et les dispositifs de protection des victimes aux étudiants de la faculté de médecine de Toulouse le 11 mai 2023.
- Formation assurée pour PREVIOS sur l'accueil des victimes et la mise en œuvre de dispositifs spécifiques le 19 juin 2023.
- Formation "Agir contre les violences faites aux femmes au niveau local" aux élus le 8 juin et 2023 et également le 28 novembre 2023 à Mondonville.
- Présentation de l'association sur Radio présence le 1er décembre 2023.

FORMATION DES PERSONNELS

- Formation par la fédération de France Victimes sur les EVVI le 12 janvier et le 1er février 2023 suivie par madame SERIAK Camélia, madame DANO Eve-Line, madame Lysa ESPERE et madame Lucie DUARTE.
- Formation par la fédération de France Victimes sur l'actualité du droit des victimes le 5 janvier, le 10 janvier, 20 janvier, le 11 mai, le 24 mai, le 25 septembre suivie par Françoise PASSUELLO, Paul BERTHON, Anne PICHON, Eve-Line DANO, Suzon MARTORELL, Anaïs SAUBESTY, Marion VERDIER, Sonia RUSIBANE, Céline ORTEGA, Liza HERVOUËT, Nourhane SOUIAI, Helen BRUGGEMAN, Charlotte BOURLARD, Catherine CHELLE et Marion DUGUET.
- Formation par la fédération de France Victimes sur les victimes mineures le 7 mars, le 20 mars et le 13 juin 2023 suivie par Eve-Line DANO, Lysa ESPERE et Pauline SALA.
- Formation par la fédération de France Victimes sur le droit du travail pour les managers du 20 au 21 mars 2023 suivie par Sophie TROÏANOWSKI.
- Formation par la fédération de France Victimes "Process Manager" du 22 au 23 mars 2023 suivie par Sophie TROÏANOWSKI.
- Formation par ARTEMIS/SOS Solidarités sur l'accompagnement et la prise en charge des personnes signalées par la radicalisation le 21 juin 2023, suivie par Sonia RUSIBANE, Charlotte BOURLARD et Anaïs SAUBESTY.
- Formation par la fédération de France Victimes "Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes" du 25 au 29 septembre 2023, suivie par Louise PALSEUR et Pauline SALA.
- Formation par la fédération de France Victimes sur la justice restaurative du 8 au 12 octobre 2023, suivie par Anne PICHON.
- Formation par la fédération de France Victimes pour "animer un groupe de parole" le 22 novembre 2023, suivie par Charlotte BOURLARD.
- Formation par la fédération de France Victimes sur les accidents de la voie publique du 5 au 6 décembre 2023, suivie par Pauline SALA.

COLLOQUES ET MANIFESTATIONS

- Participation à l'audience solennelle de rentrée au Tribunal Judiciaire le 27 janvier 2023.
- Participation au "procès fictif, tentative de meurtre de la justice" à l'ICT de Toulouse le 8 février 2023.
- Participation au colloque sur la prostitution des mineurs le 9 février 2023.
- Participation au débat "Mots pour Maux" le 6 mars 2023.
- Participation au colloque européen victimologie attentats le 9 mars 2023.
- Participation à l'Assemblée Plénière du CLSPD de Tournefeuille le 22 mars 2023.
- Participation à l'inauguration de la MJD Nord le 23 mai 2023.
- Participation aux portes ouvertes de la journée d'accès au droit le 24 mai 2023.
- Participation à la journée interprofessionnelle CPCA Occitanie Ouest le 7 juin 2023.
- Participation à l'assemblée générale de la maison des droits des enfants et des jeunes le 7 juin 2023.
- Participation à l'assemblée générale de France Victimes 09 le 28 juin 2023.
- Participation à l'audience solennelle de rentrée du Tribunal Judiciaire le 8 septembre 2023.
- Participation à la réunion du CLSPD de Blagnac le 13 septembre 2023.
- Participation à l'audience solennelle de rentrée de l'UTC le 21 septembre 2023.
- Participation à l'assemblée générale de Previos le 26 septembre 2023.
- Participation aux stages citoyennetés de la PJJ le 26 septembre 2023
- Participation à la cérémonie de Colette GAYRAUD Chevalier ordre national du mérite le 28 septembre 2023.
- Participation à "la nuit du droit" au Tribunal Judiciaire de Toulouse le 4 octobre 2023.
- Participation aux journées portes ouvertes "Terres du Lauragais" le 10 octobre 2023.
- Participation avec intervention pour présenter FV 31 au CCAS de St Jean le 10 octobre 2023.
- Participation à la journée CRESAM au CHU Marchant le 17 octobre 2023.
- Participation aux 10 ans de l'IFJR à Pau le 19 et 20 octobre 2023.
- Participation à la réunion concernant les assises de France Victimes avec Toulouse Métropole le 9 novembre 2023.
- Rencontre et échanges avec le réseau métropolitain sur les violences conjugales le 16 novembre 2023.
- Participation à la journée d'étude sur la justice restaurative le 20 novembre 2023.
- Participation au forum régional pour la justice restaurative le 21 novembre 2023.
- Participation à la soirée théâtre débat du CCAS de Castelginest le 21 novembre 2023.
- Participation à la réunion SICOVAL sur les violences intrafamiliales le 22 novembre 2023.
- Participation à la réunion du conseil départemental sur les violences faites aux femmes le 28 novembre 2023.
- Participation au CLSPD de Toulouse le 8 décembre 2023.
- Participation à la conférence des présidents de la fédération de France Victimes 9 décembre 2023.
- Participation à la réunion du CLSPD de Colomiers le 18 décembre 2023.
- Participation au CISPDP du SICOVAL le 14 décembre 2023.